

Rafles au Maroc décembre 2006
Revue de presse et communiqués associatifs

23 janvier 2006 AFP

23/12/06 seule dépêche AFP parlant des rafles. Elle est tirée de « source policière » ce qui indique que l'AFP a eu l'information par la police probablement soucieuse de faire passer sa version avant que les militants, quand ceux-ci ont été avertis, ne fassent état de ce qui s'est vraiment passé.

Immigration: expulsion de 240 Africains interpellés à Rabat

RABAT, 23 déc 2006 (AFP) - Deux cent quarante immigrants d'Afrique subsaharienne "en situation irrégulière" ont été interpellés samedi à l'aube à Rabat pour être expulsés via la frontière algérienne (est du Maroc), a-t-on appris de source policière. Ces immigrants, de différentes nationalités, seront remis aux autorités algériennes après un avis du parquet qui a été notifié aux personnes interpellées, a indiqué la police à l'AFP.

Neuf passeurs, dont l'identité n'a pas été précisée, ont également été arrêtés, a indiqué la préfecture de Rabat.

"Ces personnes ont été refoulées dans le respect de leur dignité. Ils doivent quitter le Maroc à partir de la frontière marocaine d'Oujda (est)", un des points frontaliers avec le territoire algérien, a ajouté un responsable de la préfecture.

Le Maroc applique un principe consistant à expulser les immigrants clandestins vers le pays - généralement l'Algérie - qu'ils ont traversé pour entrer dans le royaume.

Contacté par l'AFP, un ressortissant congolais (RDC), Roger Neno, indique que lui et cinq autres Africains avaient été réveillés à l'aube par la police. Après vérification, la police les a fait monter dans un bus avec d'autres immigrants, a-t-il expliqué.

Cinq bus se dirigeaient vers Fès (200 km à l'est de Rabat), a-t-il ajouté, affirmant ne pas savoir encore quelle était la destination finale du convoi. L'association marocaine Amis et familles des victimes de l'immigration clandestine (AFVIC), contactée par l'AFP, a indiqué que les interpellations avaient eu lieu dans le quartier de Nahda, mais aussi à Taqaddoum, un quartier populaire où habitent des centaines d'immigrants pour la plupart en situation irrégulière.

aff-mc/jt
AFP 17h05 - 23 DEC 06

23/12/06 communiqué du Collectif des réfugiés au Maroc

Des réfugiés et demandeurs d'asile menacés au Maroc

Les réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc sont au cœur de la crise de leurs droits. Ils sont la cible d'arrestations, d'enlèvements, des Refoulements, et d'autres formes de mauvais traitements par les autorités Marocaine.

Après avoir fui leur propre pays en proie à des conflits armés internes marqués par des homicides, des viols, des mutilations, des enlèvements et des mesures de recrutement forcé, ces personnes étaient arrivées Au Maroc avec l'espoir d'y trouver la sécurité et la protection.

Les bus transportant les Réfugiés et demandeurs d'asile arrêtés ce matin à Rabat à Hay Nahda et les environs de Takadoum, s'avancent lentement mais sûrement vers la ville Oujda.

Voilà une manière que les autorités Marocaine ont jugée bon de souhaiter Bonne fête de Noël aux Réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc.

Malgré la présence du Bureau du HCR/Rabat et toutes les efforts que déploie le chef de Mission du HCR/Rabat ainsi que toute son équipe, Les autorités marocaines n'acceptent pas sans réserve la présence des réfugiés sur son sol. Ils ne veulent pas reconnaître les documents délivrés par le bureau du HCR/Rabat.

Les réfugiés au Maroc n'ont pas un statut juridique sûr.

Les touristes bénéficient quand même de leur droit sur la liberté de circulation au Maroc, Pourquoi pas les réfugiés et demandeurs d'asile vivant au Maroc ? Auxquels le Royaume devait en principe protéger ? Car il a signé la convention de Genève.

Le Collectif des Réfugiés au Maroc demande à la communauté internationale et le HCR doivent veiller à ce que les réfugiés soient protégés contre les atteintes aux droits humains au Maroc, à ce qu'ils puissent circuler librement et sans aucune crainte.

Aux yeux du Haut Commissaire pour les Réfugiés et de la communauté Internationale, le bureau du Collectif des Réfugiés au Maroc demande qu'une solution doit être trouvée pour ces personnes qui sont reconnues par les bureau du HC/Rabat.

Pour le Collectif des Réfugiés au Maroc
Paulin Kuanzambi
Vice - Président

23/12/06 Communiqué de l'association ABCDS (Oujda)

L'ABCDS a été informé des arrestations et refoulements effectués ce matin de 23 décembre. L'ABCDS déplore et dénonce énergiquement ces abus contre les réfugiés et demandeurs d'asile au Maroc, contre leur dignité et leurs droits fondamentaux.

L'association ABCDS a mis en marche un plan d'urgence avec tous les partenaires au niveau de la ville d'Oujda malgré le manque de ses moyens pour mieux organiser l'assistance à nos frères migrants, réfugiés et demandeurs d'asile refoulés ; L'action de l'ABCDS s'enracine dans son engagement de solidarité absolue avec tous ceux qui ont besoin de notre accompagnement humain et de notre appui .

Hicham BARAKA Président ABCDS – Oujda
Tel.: 067716524

23/12/06 Communiqué ATTAC Maroc

Secrétariat National

L'association Attac Maroc a été informée de nombreuses arrestations de migrants subsahariens qui ont été opérées au petit matin, ce jour 23 décembre 2006 dans différents quartiers de Rabat.

Au total ce sont six cars qui ont quitté ce matin Rabat, transportant près de 400 personnes, d'après nos informations, en direction d'Oujda. Parmi eux, des femmes, des enfants, des réfugiés et des demandeurs d'asile.

Il y a fort à craindre que ce ne soit le prélude à une expulsion massive vers l'Algérie (rappelons à ce sujet que la frontière terrestre algéro-marocaine est officiellement fermée !) ou pire encore à un lâchage en plein désert comme cela avait eu lieu en septembre 2005.

Attac Maroc rappelle avec force que la gestion purement répressive et sécuritaire des flux migratoires, loin d'apporter une quelconque solution au dossier migratoire, ne fait qu'exacerber les tensions, au prix de nombreuses souffrances et dangers pour des personnes qui, précisément, ont fui leurs pays à cause des souffrances et dangers qu'ils y enduraient.

Attac Maroc dénonce la politique de l'Union européenne qui fait des accords de réadmission et de la sous-traitance de la répression anti-migration l'une des conditionnalités aux accords économiques et à l'aide au développement.

Attac Maroc considère que l'acceptation par le Maroc de jouer le rôle de gendarme pour l'Europe –acceptation que nous dénonçons- ne le dispense pas du respect scrupuleux de l'ensemble des conventions et textes internationaux régissant le droit des personnes en général et les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en particulier.

Attac Maroc dénonce ces arrestations massives contraires au droit international et exige la libération de tous les migrants arrêtés et leur transport jusqu'à Rabat, où ils résident actuellement.

Rabat, le 23 décembre 2006- 17h

Attac Maroc
Secrétariat National

Pour tout contact : maroc@ attac.org
Tel : 060 84 07 61

23/12/06 Communiqué de l'association ASDHOM

Pas de trêve des confiseurs pour les migrants subsahariens au Maroc

Aujourd'hui au petit matin, les autorités policières de Rabat ont déclenché une véritable rafle des migrants subsahariens.

Selon ces mêmes autorités, plus de 250 personnes ont été arrêtées. Embarquées dans des bus à destination de l'Est du pays (Région de Oujda) pour les déposer comme à l'accoutumée sur les routes qui mènent à la frontière Algérienne.

Nous avons tous en tête les affreuses images, où des centaines de subsahariens ont été lâchement refoulés et abandonnés en plein désert et en plein été... Ces images émouvantes rapportées par des caméras de certains médias nous font craindre le pire pour ces nouveaux expulsés. Avec le grand froid qui sévit dans cette région, la santé et la vie des familles concernées sont en danger...

L'ASDHOM condamne de nouveau ces méthodes inhumaines et alerte les autorités marocaines sur les dangers qui guettent les expulsés, dont des femmes et enfants. Leur vie et leur dignité doivent primer avant toute considération politique.

Les autorités Européennes qui font jouer au Maroc le gardien des frontières de Sud de l'Europe ne peuvent s'exempter de leur responsabilité et doivent agir pour que l'irréparable ne se produise en cette fin d'année.

Paris le 23 décembre 2006

23/12/06 Communiqué de l'association Pateras de vida

L'association Pateras de Vida au Nord du Maroc a appris avec inquiétude les dernières nouvelles de rafle qui a touché les immigrés subsahariens au Maroc dans les quartiers populaires Hay Takadoum, Hay Nahda et Hay Yaakoub Mansour de Rabat et qui a tenu comme résultat l'arrestation de plus de 300 immigrés subsahariens par les autorités policières de Rabat et tous ont été conduit dans quatre autocars de Rabat vers Oujda.

L'association Pateras de Vida au nord du Maroc dénonce la violation de l'article 26 de la loi marocaine de l'émigration et le séjour des étrangers marocains qui protège les demandeurs d'asile au Maroc; comme on confirme les positions suivantes: nous dénonçons le refoulement collectif des immigrés subsahariens par les autorités marocaines vers les frontières de l'Algérie.

Nous interpellons le gouvernement marocain de veiller au respect des droits des immigrés au Maroc surtout ceux qui ont le statut ds réfugiés.

nous condamnons le traitement inhumain des forces de police marocaine qui ont procédé a des rafles brutales contre les immigrés subsahariens aux périphéries de Rabat ces deux jours derniers.

Nous revendiquons aux forces démocratiques marocaines et aux organisations de droits humains du Maroc de se mobiliser immédiatement pour arrêter ces violations graves des droits humains par les autorités du Maroc.

Nous demandons au gouvernement du Maroc le rejet de la politique de fermeture des frontières adoptée par notre pays le Maroc en contrepartie des miettes d'euro.

Secrétariat de Pateras de vida 23/12/2006.

Larache.Maroc.

24/12/06 Communiqué de Hélène Flautre Présidente de la sous-commission des droits de l'Homme du Parlement européen

« Les violations massives des droits de l'Homme qui viennent de se dérouler au Maroc sont scandaleuses, elles doivent immédiatement cesser. »

Le samedi 23 décembre au Maroc des centaines de migrants ont été violemment arrêtés dans plusieurs quartiers de Rabat par les services de police marocains et conduits par bus près de Oujda à la frontière algérienne. A leur arrivée ils ont été violentés, humiliés, insultés et menacés de représailles en cas de retour au Maroc. Parmi eux se trouvent des femmes, des enfants et des dizaines de réfugiés et détenteurs de documents du HCR, délivrés par le bureau de Rabat.

Hélène Flautre, députée européenne et présidente de la sous-commission des droits de l'Homme, condamne cette rafle avec la plus grande fermeté. *« Les violations massives des droits de l'Homme qui viennent de se dérouler au Maroc sont scandaleuses, elles doivent immédiatement cesser. Les traitements inhumains et dégradants infligés aux migrants, notamment dans le camp militaire près de Oujda, sont inadmissibles, ils constituent une violation grave des engagements internationaux du Maroc. Une enquête indépendante doit être diligentée et les auteurs poursuivis avec la plus grande fermeté. Les réfugiés et les demandeurs d'asile, détenteurs de documents du HCR ne peuvent en aucun cas être expulsés. Enfin les expulsions collectives sont condamnables en toutes circonstances. »*

Hélène Flautre appelle les autorités marocaines à prendre au plus vite toutes les dispositions nécessaires pour que soient secourues et protégées les centaines de personnes déportées, en particulier celles qui n'ont pas pu encore rejoindre la cité universitaire de Oujda. Elle demande également à l'Union européenne d'intervenir auprès des autorités marocaines en ce sens et l'appelle à revoir sa politique de sous-traitance des migrants aux pays tiers. *« L'Union européenne doit changer de cap dans ses relations avec les pays tiers concernant la politique d'asile et d'immigration. La pression exercée par l'exécutif européen pour obtenir des pays de transit ou même de départ, la rétention et la réadmission des migrants, conduit tout droit à leur répression et à la violation de leurs droits. L'exécutif européen agit ainsi en contradiction avec les traités qui placent la promotion de la démocratie et des Droits de l'Homme au cœur des relations extérieures de l'Union. »*

Pour tout contact : Hélène Flautre 0033681946140

Menouar Allem, ambassadeur du Maroc auprès des Communautés européennes, a répondu le 28 décembre à ce communiqué par une lettre à H. Flautre développant les arguments mensongers qui seront repris le 11/1/07 par le MAEC marocain (pas de réfugiés reconnus par le HCR, respect des droits de l'homme, c'est pour démanteler les filières d'immigration clandestine, d'ailleurs les femmes arrêtées sont toutes des prostituées, etc.) : [Lettre de Menouar Allem à Hélène Flautre](#) (28/12/06)

24/12/06 Communiqué du Parti Socialiste Unifié (Maroc)

A propos de l'opération de police menée contre des migrants subsahariens à Rabat dans la nuit du 22 au 23 décembre 2006

Le Maroc, dont 3 millions de ses citoyens vivent à l'étranger, est devenu depuis quelques années un pays de transit, et accessoirement de séjour par défaut, d'un nombre relativement important de migrants en situation administrative irrégulière en provenance essentiellement de pays d'Afrique subsaharienne.

Nous savons tous les raisons de ces migrations comme nous avons suivi – et condamné en leur temps – les violences qui ont été faites à ces migrants particulièrement au cours de l'automne 2005 aux confins des villes marocaines occupées de Sebta et de Melilla.

Nous avons aussi noté le travail diplomatique mené par le Maroc pour mettre chacun – aussi bien les pays de l'Union européenne que les pays de départ ou de transit – devant ses responsabilités et pour surmonter les effets négatifs de certaines des actions de ses forces de sécurité sur l'opinion publique marocaine et africaine.

Nous avons pu considérer que la rencontre gouvernementale Euro-africaine, tenue à Rabat début juillet 2006, marquait une rupture effective par rapport aux tendances antérieures, d'autant qu'avec le déplacement des routes migratoires vers les côtes mauritaniennes et sénégalaises, le Maroc s'est retrouvé dans une position moins critique, puisqu'il est apparu clairement qu'il n'était qu'un simple pays de transit. Ce qui relativise sa responsabilité par rapport aux pays de départ et surtout par rapport à ceux de l'Union européenne qui représentent l'objectif final des migrants.

Aussi, le Bureau politique du PSU, qui a débattu de cette question au cours de sa réunion du 24 décembre 2006, fait part de sa surprise quant au retour à certains comportements que nous avons estimés bannis depuis le mois de novembre 2005 par les autorités marocaines et exprime sa condamnation totale des atteintes flagrantes aux droits de l'homme que ces comportements impliquent.

Parmi ceux-ci il y a lieu de relever plus particulièrement l'absence quasi-systématique du recours à la justice avant toute décision de refoulement ou d'expulsion de migrants (contrairement à ce que prévoit même la loi 02-03) ainsi que les rafles périodiques dans les quartiers de résidence des migrants dits en situation irrégulière dans différentes villes de pays, et qui sont opérées dans l'irrespect total des règles élémentaires de droits de l'homme aussi bien quant aux procédures suivies, que quant aux personnes arrêtées dont on ne prend en considération ni leur situation de réfugié statutaire ni les garanties internationales et nationales induites par leur sexe, leur âge ou leur situation matrimoniale.

Dans ce cadre, le Bureau politique du PSU condamne tout particulièrement la rafle monstre dont ont été victimes plus de 230 migrants, qui ont été sortis de leurs logements dans la nuit du 22/23 décembre 2006, dans des conditions de froid extrêmes, pour être conduits sans autre forme de procès, vers la frontière algéro-marocaine, où ils ont été dispersés pour, selon le Wali de Rabat intervenant à la télévision marocaine le 23 décembre 2006 au soir, "se conformer aux engagements pris par le Maroc à l'occasion de la Conférence euro-africaine de Rabat".

Ces actes, qui paraissent pour certains tout à fait gratuits vu leur timing et l'absence de motifs directs et apparents dictant qu'ils soient accomplis, sont de nature à porter atteinte à l'image du Maroc en Afrique en même temps qu'ils induisent une profonde

contraddiction avec le discours officiel qui soutient que le Maroc contrôle ses frontières et traite les migrants en situation irrégulière sur son territoire dans le respect total des droits humains et la réalité sur le terrain.

En outre, le BP du PSU a enregistré sur le même sujet le décès – entre les mois de juin et d'octobre 2006 - pour cause de maladie, d'absence de soins ou d'accident de 12 migrants subsahariens installés au Maroc.

Cette situation dramatique, résultat de la quasi-fermeture des passages entre le Maroc et l'Espagne, ne doit plus durer.

Pour cela le Bureau politique du PSU demande instamment au gouvernement d'arrêter les actions opposées aux droits de l'homme dirigées contre les migrants, quelle que soit leur situation au Maroc. Il demande également – face aux drames humains vécus par un très grand nombre de ces migrants - que les autorités publiques marocaines interviennent pour que les migrants sans moyens aient plein accès aux structures hospitalières publiques, au même titre que les Marocains en situation d'indigence. A ce sujet, le Bureau politique est conscient de l'insuffisance des moyens mis à la disposition de notre système de santé - insuffisance qu'il ne cesse de dénoncer à l'image des autres déficits dans d'autres services de base du pays – aussi presse-t-il les responsables marocains concernés d'agir pour que les instances de l'Union européenne ainsi que le HCR et l'Organisation des migrations internationales prennent effectivement leur part dans la réponse aux besoins de base de cette population migrante, qui se trouve provisoirement dans notre pays dans l'attente d'un départ de plus en plus hypothétique vers l'Europe, alors que le Maroc ne dispose pas de moyens suffisants pour faire face aux besoins primaires d'une proportion importante de sa propre population.

Le Bureau politique du PSU continue de penser que la façon de traiter les migrants étrangers vivant au Maroc a des incidences directes et indirectes sur les migrants marocains installés à l'étranger, comme il estime que l'Etat de droit se construit aussi par la façon dont les populations en situation de précarité sont traitées. Dans ce sens, la responsabilité du gouvernement marocain est pleinement engagée pour que les citoyens de pays subsahariens transitant par le Maroc ou y vivant soient protégés dans leur vie et leurs droits.

Fait à Rabat le 24 décembre 2006

25/12/06 Immigrazione - Zapatero ordina, il Marocco esegue, l'Europa sta a guardare

di Fulvio Vassallo Paleologo, ASGI Palermo

Meltingpot <http://www.meltingpot.org/articolo9441.html>

Dal 23 al 25 dicembre centinaia di migranti sono stati deportati da Rabat (Marocco), fatti salire su autobus e condotti a forza alla frontiera algerina.

La polizia del Marocco ha effettuato una grande retata a Rabat, tra il 23 ed il 24 dicembre, prelevando dalle loro abitazioni decine di migranti, molti dei quali già in possesso dello status di rifugiato riconosciuto dall'Alto Commissariato delle Nazioni

Unite per i rifugiati, diverse donne e bambini. Con alcuni autobus tutti sono stati deportati nella città di Oujda, e da lì respinti verso il deserto, al confine con l'Algeria.

Malgrado il Marocco abbia sottoscritto la Convenzione di Ginevra e le più importanti convenzioni a protezione dei diritti delle donne e dei minori, rifugiati, giovani ragazze e minori sono stati vittime di un atto di vera e propria barbarie istituzionale, abbandonati senza cibo e vestiti in pieno deserto alla mercé di poliziotti corrotti, sia marocchini che algerini, che hanno abusato delle donne più giovani ed hanno arrestato persone che già godevano dello status di rifugiato.

Il comportamento della polizia marocchina costituisce una gravissima violazione della legge di quel paese, che vieta di espellere i richiedenti asilo ed i rifugiati, e del diritto internazionale.

Dalle prime testimonianze raccolte presso l'Università di Oujda, secondo quanto riferisce la rete MIGREUROP, risulterebbe che molti degli arrestati sarebbero ancora detenuti dalla polizia algerina e che di alcuni non ci sarebbero più tracce. Si teme che alcuni possano morire, anche in queste ore.

Quanto avviene in queste ore al confine tra il Marocco e l'Algeria è ancora più grave delle stragi di migranti dello scorso anno a Ceuta e Melilla, quando la polizia marocchina e la polizia spagnola uccisero alcuni migranti che tentavano di entrare illegalmente nelle enclavi spagnole.

Siamo in presenza di una violazione sistematica dei diritti fondamentali della persona che rischia di estendersi all'intero Marocco, dopo la Conferenza di Rabat e la firma degli accordi di collaborazione con la Spagna, accordi in base ai quali il Marocco – dietro il compenso di consistenti aiuti economici - si era impegnato a bloccare i migranti diretti verso l'Europa.

Si teme adesso che il Marocco possa effettuare ancora retate in altre città dove si trovano migranti in transito verso l'Europa, o richiedenti asilo. Anche l'Algeria o la Libia potrebbero seguire presto questo esempio, deportando migranti in fuga verso i paesi di origine, come è successo nel 2004 e nel 2005 quando l'Italia ha espulso da Lampedusa centinaia di migranti provenienti dalla Libia.

Chiediamo che il Marocco interrompa immediatamente le deportazioni di migranti verso l'Algeria e che la comunità internazionale riveda gli accordi economici con questo paese sottoponendoli tutti alla clausola dell'effettivo rispetto dei diritti della persona umana, e dei migranti in particolare.

Chiediamo all'Unione Europea di volere fornire al Marocco mezzi finanziari adeguati per sostenere l'arrivo di potenziali richiedenti asilo da diverse aree del continente africano, chiediamo in particolare a tutti i paesi europei di riconoscere un ingresso ed un accesso effettivo alla procedura di asilo a tutti coloro che lo richiedano, aprendo al contempo consistenti possibilità di ingresso per i migranti economici, anche per ricerca di lavoro.

Siamo vicini a tutti coloro che si stanno battendo in Marocco per ricercare i fratelli e le sorelle migranti ingiustamente espulsi o detenuti, e ci mettiamo a loro disposizione per dare maggiore forza alla loro battaglia. Politici, avvocati, personalità della cultura potrebbero dare un aiuto essenziale.

Chiediamo che i paesi europei non concludano più accordi di riammissione e di cooperazione di polizia che permettano abusi come quelli che si stanno verificando in queste ore al confine tra il Marocco e l'Algeria, e chiediamo una depenalizzazione del reato di agevolazione di ingresso di clandestini, causa di centinaia di morti nel Mediterraneo, per il timore che si è diffuso tra la gente di mare che rischia una

incriminatione quando salva la vita di migranti in pericolo tra le onde. Chi salva la vita umana in mare senza scopo di lucro non deve essere perseguibile, le autorità di controllo devono ricorrere al pattugliamento per salvare vite umane non per respingere indietro, magari verso la morte certa, chi è in fuga dalla guerra o dalla fame.

Chi chiede asilo deve avere riconosciuto il diritto di raggiungere l'Europa. Chi cerca lavoro, magari stagionale, deve potere entrare legalmente nel grande mercato del lavoro europeo. Il processo di Barcelona deve ripartire, non per sbarrare le frontiere, ma per estendere la libertà di circolazione delle persone, oltre che delle merci e dei capitali.

Chiediamo soprattutto ai mezzi di informazione di dare la massima diffusione alle tragiche vicende in corso in queste ore al confine tra il Marocco e l'Algeria, frutto degli accordi di cooperazione in materia di immigrazione che i principali paesi europei, tra i quali l'Italia, sotto l'impulso del Commissario Europeo Frattini, stanno concludendo con l'Algeria, con il Marocco, con la Libia.

Vorremmo soprattutto che non si piangessero più lacrime di cocodrillo, come quando ci si lamenta per la condanna a morte delle infermiere bulgare in Libia, paese che invece garantirebbe, per alcuni governanti, il pieno rispetto dei diritti della persona umana, quando arresta e deporta migranti in transito sul suo territorio. Basta, con le ipocrisie e con la doppia morale, occorre fare qualcosa, subito, per fermare le stragi ai danni dei migranti e per costruire possibilità concrete di libera circolazione e di integrazione. Serve una politica per l'immigrazione non contro l'immigrazione.

Le politiche repressive di questi ultimi anni, poste in essere da governi di diverso segno politico, stanno dimostrando il loro fallimento ed un altissimo costo in termini di vite umane. Se non ci sarà una immediata inversione di tendenza, a partire dal riconoscimento pieno dei diritti della persona umana a tutti i migranti, nei paesi di transito come nei paesi di destinazione, non aumenteranno soltanto le vittime dell'immigrazione, ma esploderanno dappertutto situazioni di conflitto da cui nessuno potrà sentirsi escluso.

25/12/12 Communiqué Association Al Wasl

Non à l'expulsion des migrants subsahariens du Maroc

La rafle des migrants subsahariens exécutée le 23 Décembre 2006 à Rabat par les forces de Police au Maroc et leur refoulement collectif vers la frontière algérienne sont une atteinte grave au Droits Humains.

Ces migrants fuient la misère, la guerre civile et souvent la dictature de leurs gouvernants. Ils tentent de survivre dans des conditions d'extrême précarité.

Le Maroc, pays de transit, doit intégrer cette donnée structurelle et développer une politique respectant les lois marocaines et garantissant les droits fondamentaux reconnus universellement aux migrants se trouvant sur son territoire.

L'association Al Wasl condamne les pratiques policières émanant d'un passé que nous souhaitons révolu. Nous refusons par ailleurs que le Maroc joue le rôle du "gendarme" de l'Union Européenne et appelons les autorités Marocaines au respect de "La Convention Internationale sur les droits des migrants et les membres de leurs familles", dont le Maroc est signataire.

Al Wasl s'associe aux initiatives de la société civile et à celles des forces

démocratiques dans le pays pour imposer un traitement des migrants au Maroc, basé sur le respect des droits de ces migrants et sur le respect de leur dignité humaine.

Paris, le 25 Décembre 2006

25/12/06 communiqué de l'AMDH - section d'Oujda

L'association marocaine des droits humains section d'Oujda poursuit avec grande inquiétude l'évolution de la situation humanitaire des émigrés de l'Afrique subsaharienne déportés vers les frontières maroco-algériennes et ce suite à une vaste vague d'arrestations à laquelle ils ont été l'objet à Rabat le 23 décembre 2006. Cette grave évolution des choses coïncide avec la célébration de la société internationale de la journée mondiale de l'émigration (18 décembre).

D'après des contacts directs de la section de l'association avec des émigrants déportés depuis Rabat (135 émigrants parmi les 238 déportés) nous avons pu dévoiler les réalités suivantes :

- La déportation depuis Rabat s'est déroulée dans des conditions quasi-inhumaines (faim, pratiques humiliante vis-à-vis des émigrants).
- Les déportés furent dispersés sur 3 points frontaliers (la région d'El Aleb, la route de Bouchtat et Boukanoun près d'Ahfir) L'opération s'est déroulée dans une extrême violence alors que les émigrants souffraient de la faim, de la nudité sous un climat hivernal très froid.
- Parmi ces déportés il y avait des femmes et des enfants d'un à deux ans ainsi que des malades et des blessés.
- Il y a eu deux cas de viol sur deux femmes selon les témoignage de victimes.
- Parmi les déportés il y avait 48 membres ayant des cartes du H-C-R de même que plusieurs demandeurs d'Asile.
- La section de l'association a également demandé au près de la préfecture de police des nouvelles de 7 personnes interpellées (dont un émigrant souffrant de l'asthme) parmi les déportés cependant que les responsables de la police ont complètement nié toute arrestation.

Devant ces déplorables réalités et cette triste tragédie humaine la section d'Oujda de l'association marocaine des droits humains déclare :

- Nous incriminons vivement ces dangereuses violations des droits humains notamment le droit à la dignité, à la santé, à l'intégrité corporelle et la sécurité personnelle ; nous demandons également l'ouverture immédiate d'une enquête transparente et de présenter devant la justice les responsables de ces violations.
- Nous dénonçons le rôle de gendarme qu'assume l'état marocain sur les frontières européennes de manière à démentir le discours officiel prétendant le respect « des droits humains tels qu'ils sont universellement reconnus ».
- Nous exigeons de l'état marocain de respecter ses engagements internationaux notamment la convention de Genève relative à la situation des réfugiés ainsi que la convention relatives aux émigrés que l'état a ratifiées au

préalable, ainsi que la loi locale 02-03 relative à « l'entrée dans le pays et la résidence des émigrés au sein du royaume.... » et dont l'article 29 stipule qu'on ne peut en aucun cas déporter des enfants ou des femmes enceintes.

Enfin nous demandons à toutes les organisations régionales et internationales de prendre leurs responsabilités pour mettre un terme à cette tragédie humaine.

AMDH section d'Oujda
Bureau de la section d'Oujda

26/12/06 Communiqué du réseau migreurop

Au nom des engagements pris envers l'UE, des migrants et des réfugiés sont raflés au Maroc

<http://www.migreurop.org/article1020.html>

A l'aube du 23 décembre 2006, entre deux cent et quatre cent migrants ont été raflés dans plusieurs quartiers de Rabat (Maroc), mis dans des cars et conduits de force à la frontière algérienne. Le 25 décembre, des rafles ont également eu lieu à Nador (à l'est du pays). Des femmes et de jeunes enfants ont été interpellés, ainsi que de nombreux demandeurs d'asile et personnes reconnues réfugiées par le Haut Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés. Un peu plus d'un an après les événements de Ceuta et Melilla de l'automne 2005, théâtre de déportations massives de migrants subsahariens qui avaient provoqué l'indignation de la communauté internationale, rafles et expulsions à grande échelle au nom de la protection des frontières de l'Europe sont à nouveau à l'ordre du jour dans un pays où, au quotidien, les droits des migrants et des personnes en besoin de protection internationale sont bafoués.

En décidant de mettre en place un « partenariat étroit » sur les questions migratoires, les Etats réunis à l'occasion des conférences euro-africaines sur la migration et le développement de Rabat (juillet 2006) et de Tripoli (novembre 2006) ont affirmé l'importance de la « protection des droits de tous les migrants », avec une attention spéciale pour les personnes vulnérables, ainsi que « le respect d'une protection effective pour les réfugiés et les personnes déplacées ». Ces principes fondamentaux semblent pourtant avoir une portée toute relative face à la volonté d'empêcher les migrants d'accéder au territoire européen, puisque c'est au nom des engagements pris par le Maroc dans le cadre de la conférence de Rabat que les autorités marocaines ont publiquement justifié les expulsions du 23 décembre !

En réalité, dans le cadre de la coopération qu'elle a impulsée depuis 2004 pour assurer la « dimension extérieure » de sa politique d'asile et d'immigration, l'Union européenne se sert des ses voisins du sud, qu'ils soient pays d'origine ou de transit des migrants, pour leur déléguer la protection de ses propres frontières, quelles qu'en soient les conséquences pour ceux qui ne peuvent plus les franchir. C'est ainsi que la Libye, régulièrement pointée pour les violations des droits humains qui y sont perpétrées, est en passe de devenir un des principaux sous-traitants de l'UE pour le

filtrage des migrants venus du sud de l'Afrique. C'est ainsi encore que le Maroc est considéré comme un partenaire privilégié de l'UE dans la lutte contre l'immigration illégale, alors même que les principes contenus dans la Convention de Genève sur les réfugiés, qu'il a ratifiée, n'y sont pas respectés, et que l'UNHCR n'est pas en mesure d'y assurer la protection des personnes à qui il reconnaît le droit à protection internationale.

Pris dans la nasse de l'« externalisation » par l'UE de sa politique migratoire, les morts de Ceuta et Melilla en 2005, comme aujourd'hui les raflés de Rabat, laissés à leur sort dans des conditions inhumaines, sont les victimes de cette logique irresponsable.

27/12/06 Le Monde

Maroc - Des centaines de migrants subsahariens expulsés

Rabat. Dans la nuit du 22 au 23 décembre, plusieurs centaines de migrants ont été arrêtés dans les quartiers populaires de Rabat et acheminés par bus près d'Oujda, à la frontière algérienne. Parmi eux se trouvent des demandeurs d'asile et des réfugiés, détenteurs de documents délivrés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR). Il semble que cette opération entre dans le cadre des engagements pris par le Maroc lors de la conférence euro-africaine sur l'immigration qu'il a hébergée en juillet. L'association Attac-Maroc dénonce « ces arrestations massives contraires au droit international » et exige « la libération de tous les migrants arrêtés ».

27/12/06 Communiqué de l'association espagnole CEAR

El gobierno marroquí vuelve a expulsar a refugiados y solicitantes de asilo

CEAR pide al gobierno español que se interese por la situación de desprotección de los refugiados en Marruecos

En la madrugada del 22 al 23 de diciembre, policías marroquíes realizaron una redada en varios barrios de Rabat, deteniendo indiscriminadamente a unos 250 ciudadanos subsaharianos que fueron trasladados en autobús y expulsados a Argelia por la frontera de Uxda. Entre estos expulsados hay al menos 79 solicitantes de asilo y refugiados con estatus reconocido por la ONU, procedentes de Costa de Marfil y de la República Democrática del Congo.

Según las informaciones aparecidas en varios medios de comunicación y confirmadas por abogados que han tenido contacto con estos expulsados, la actuación policial se realizó de manera violenta, con robo de las pertenencias de los ciudadanos subsaharianos, deportación de embarazadas y niños y agresiones sexuales a varias mujeres.

La Comisión Española de Ayuda al Refugiado (CEAR), ante estos graves hechos que se repiten periódicamente desde hace años a pesar de las denuncias de organizaciones sociales y de medios de comunicación, considera inaceptable el

desamparo que los refugiados y demandantes de asilo sufren en Marruecos. La protección internacional a personas que han tenido que dejar sus países de origen por persecución está reconocida en la legislación internacional y ha sido ratificada por el gobierno de Marruecos, que sin embargo no la hace efectiva.

CEAR recuerda que los gobiernos de la Unión Europea, y en particular el gobierno español, han suscrito acuerdos migratorios con Marruecos y están poniendo en marcha políticas migratorias y de cooperación que, según muestran los hechos, no contemplan la garantía del cumplimiento de los derechos de los migrantes. Por tanto, estos gobiernos deben velar también por la protección de los solicitantes de asilo y refugiados que se puedan ver afectados por dichas políticas.

CEAR pide a los gobiernos europeos y en concreto al gobierno español que se tomen medidas inmediatas ante las continuas violaciones a los derechos de solicitantes de asilo y refugiados en Marruecos. Medidas que además de impedir que sean expulsados y maltratados por las fuerzas de seguridad marroquíes, deben garantizar una protección real y efectiva para estas personas. Es necesario, además, que de manera inmediata los gobiernos europeos ofrezcan el reasentamiento en países de la Unión Europea de estos solicitantes de asilo y refugiados, para asegurar el cumplimiento de su derecho a la protección.

27/12/06 Communiqué de l'ATMF (association des travailleurs maghrébins de France)

Pour le respect des droits des migrants au Maroc

http://www.atmf.ras.eu.org/article.php3?id_article=851

Une gigantesque rafle au faciès a eu lieu le 23 décembre à Rabat (Maroc) contre les migrants africains.

Plus de 300 réfugiés, demandeurs d'asile et migrants - hommes, femmes et enfants - ont été emmenés en cars à la frontière algéro-marocaine du côté d'Oujda pour y être expulsés.

Un an après les événements tragiques de Ceuta et Melilla, le gouvernement marocain renouvelle sa politique de déportation en la justifiant par « la conformité des engagements pris par le Maroc » (dixit le préfet de Rabat) envers l'Union européenne.

Les associations signataires condamnent ces expulsions collectives, en contradiction totale avec les différentes conventions internationales que le Maroc a signées, ainsi qu'avec la loi marocaine sur le séjour.

Nous condamnons les pressions exercées par l'Union européenne sur le Maroc pour dissuader les demandeurs d'asile et les migrants de demander protection et asile. Les associations signataires exigent le retour de tous les expulsés, le respect de leur dignité et leur régularisation immédiate.

Un rassemblement de protestation le jeudi 28 décembre à 18h devant L'Ambassade du Maroc à Paris, 5, rue Le Tasse – 75016 Paris

Premiers signataires: AMF, ASDHOM, ATF, ATMF, Coordination Femmes "EGALITES", FTCCR, GISTI, IDD, MIR, RLF, Voie démocratique (France), Union syndicale solidaire, les Alternatifs, ACORT, IACD, Association des amis de Taourirt

soutien AMDH (Maroc), EMCEMO, KMAN (Pays-Bas)

27/12/06 Afrik.com
Le Maroc accusé de bafouer les droits des migrants

<http://www.afrik.com/article10922.html>

Des associations réagissent après l'expulsion de centaines de personnes

Franck Salin

Plus de 200 personnes ont été rafleées et expulsées du territoire marocain, samedi et lundi, au motif qu'elles étaient en situation irrégulière. Le Collectif des réfugiés au Maroc affirme que les victimes de cette mesure n'étaient pas des clandestins mais des réfugiés et des demandeurs d'asile. Le réseau Migreurop dénonce une multiplication des rafles et des expulsions au nom de la protection des frontières de l'Europe.

Samedi 23, à Rabat, et lundi 25 décembre, à Nador (est du Maroc), entre 200 et 400 personnes ont été rafleées par la police marocaine pour être conduites, en bus, à la frontière algérienne, selon le réseau [Migreurop](#) et le Collectif des réfugiés au Maroc. Les deux organisations accusent les autorités chérifiennes d'avoir transgressé les droits fondamentaux des individus arrêtés : des hommes, des femmes et des enfants qui, pour la plupart, n'étaient pas des immigrés clandestins mais des réfugiés et des demandeurs d'asile. « Ils (les policiers) sont entrés dans la maison des réfugiés et des demandeurs d'asile et les ont arrêtés, malgré la présentation des statuts et attestations des demandes d'asile délivrés par le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR/ Rabat) », nous a expliqué Paulin Kuamzambi, vice président du Collectif des réfugiés au Maroc.

Un grand nombre des expulsés, après avoir été conduits à la frontière algérienne, sont revenus au Maroc par leurs propres moyens et se sont réfugiés sur le campus universitaire d'Oujda où des organisations caritatives, telles que CEI-Maroc et Médecins sans frontières, leur viennent en aide. Paulin Kuamzambi a confié à *Afrik.com* que, sur le chemin du retour, quatre femmes ont été violées.

A propos des rafles de Rabat, un responsable de la préfecture a expliqué à l'AFP que « ces personnes ont été refoulées dans le respect de leur dignité. Ils doivent quitter le Maroc à partir de la frontière marocaine d'Oujda ». Les autorités marocaines justifient les interpellations de ces individus, qu'elles estiment être « en situation irrégulière », par les engagements qu'elles ont pris à l'occasion des conférences euro-africaines sur la migration et le développement de Rabat, en juillet 2006, et de Tripoli, en novembre 2006. Des engagements qui les conduisent à empêcher les migrants d'accéder clandestinement au territoire européen. En août 2006, l'UE leur a promis

76 millions d'euros pour les aider à renforcer la sécurité aux frontières et lutter contre le trafic d'êtres humains. Le gouvernement marocain affirme que, cette année, 360 réseaux de trafic de migrants ont déjà été démantelés sur son sol. Et hier encore, les services de sécurité ont arrêté quarante immigrés clandestins subsahariens alors qu'ils tentaient de forcer la clôture du préside espagnol de Melilla, dans le nord du pays.

Les recommandations de l'Union européenne pointées du doigt

Le réseau Migreurop, basé en France, dénonce les justifications des autorités marocaines dans un communiqué publié le 26 décembre et intitulé : « Au nom des engagements pris envers l'UE, des migrants et des réfugiés sont raflés au Maroc ». Dans ce texte, l'organisation affirme qu'un an après les [dramas de Ceuta et Melilla](#), « rafles et expulsions à grande échelle au nom de la protection des frontières de l'Europe sont à nouveau à l'ordre du jour dans un pays où, au quotidien, les droits des migrants et des personnes en besoin de protection internationale sont bafoués. » Migreurop prend l'UE à partie et la considère comme première responsable du problème : « En réalité, dans le cadre de la coopération qu'elle a impulsée depuis 2004 pour assurer la "dimension extérieure" de sa politique d'asile et d'immigration, l'Union européenne se sert des ses voisins du sud, qu'ils soient pays d'origine ou de transit des migrants, pour leur déléguer la protection de ses propres frontières, quelles qu'en soient les conséquences pour ceux qui ne peuvent plus les franchir ». Selon l'organisation, les raflés de Rabat et Nador sont « les victimes de cette logique irresponsable ». Le réseau Migreurop et le Collectif des réfugiés au Maroc demandent aux pays de l'Union européenne de redéfinir leur politique de migration et à la communauté internationale d'exiger du Maroc le respect des Droits de l'homme. Ils appellent le royaume chérifien à arrêter des arrestation qu'ils jugent arbitraires. « On est vraiment traumatisés, nous a confié Paulin Kuamzambi. Hier, on a eu des échos qui disaient qu'on devait nous rafler. Il n'y a pas de statut juridique clair pour les réfugiés au Maroc, c'est un problème. (...) On a organisé des sit-in pour réclamer des droits. Mais nous sommes dans le collimateur de la justice marocaine. »

27/12 Angola presse

Interpellation au Maroc de plusieurs centaines de migrants

Plusieurs centaines de migrants ont été arrêtés au Maroc dans les villes de Nador et de Rabat, et ont été ensuite mis dans des cars et conduits de force à la frontière algérienne, selon Migreurop.
mercredi 27 décembre 2006.

Les autorités marocaines justifient ces interpellations par les engagements pris par le Maroc à l'occasion des conférences euro- africaines sur la migration et le développement de Rabat (juillet 2006) et de Tripoli (novembre 2006) pour empêcher les migrants d'accéder au territoire européen.

Un peu plus d'un an après les événements de Ceuta et Melilla (deux villes espagnoles au nord du Maroc) de l'automne 2005, ces femmes et de jeunes enfants, ainsi que de nombreux demandeurs d'asile et personnes reconnues comme réfugiées par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés ont été interpellés "au nom de la protection des frontières de l'Europe", indique le réseau dans un texte dont copie à été transmise à la PANA.

Le Maroc, souligne Migreurop, est considéré aujourd'hui comme un partenaire privilégié de l'Union européenne dans la lutte contre l'immigration illégale, alors même que les principes contenus dans la Convention de Genève sur les réfugiés, qu'il a ratifiée, n'y sont pas respectés et les droits des migrants et des personnes en besoin de protection internationale y sont bafoués par les services de sécurité.

Synthèse de Kahina

D'après Angop

28/12/06 Liberté-Algérie

Immigration clandestine et droit d'asile Une organisation espagnole fustige la politique marocaine d'expulsion

Djamel Bouatta./APS

Le Maroc expulse sans distinction les étrangers africains détenus à Rabat : quelque 250 personnes d'origine africaine. Même les 79 demandeurs d'asile et réfugiés, principalement des Ivoiriens et des Congolais, reconnus par l'ONU n'ont pas été épargnés.

La Commission espagnole d'aide aux réfugiés (Cear) a dénoncé hier l'expulsion. L'opération a été menée de manière violente, selon un communiqué du Cear qui cite des médias et des avocats qui ont confirmé que les personnes ont été volées par la police qui est mise à l'index. « La police marocaine est connue pour sa violence envers les Subsahariens, la déportation des femmes enceintes, des enfants et les agressions sexuelles contre plusieurs femmes ».

La Cear dénonce « ces faits graves qui se répètent périodiquement depuis des années, malgré leur dénonciation par des organisations sociales et des médias ». Aussi la commission considère-t-elle « inacceptable l'absence de protection dont souffrent les réfugiés et les demandeurs d'asile au Maroc ».

Elle a également appelé les gouvernements européens à garantir la protection des demandeurs d'asile et des réfugiés et au respect des droits des migrants. L'organisation demande également aux gouvernements européens de « prendre des mesures immédiates face aux violations constantes des droits des demandeurs d'asile et des réfugiés au Maroc », afin d'éviter à cette catégorie l'expulsion ou la maltraitance par les forces de sécurité marocaines. Elle exige « la protection réelle et effective de ces personnes ».

28/12/06 Diario de Navarra

Denuncian el trato dado a 250 subsaharianos detenidos en Marruecos

<http://medios.mugak.eu/noticias/noticia/83974>

La Comisión Española de Ayuda al Refugiado (CEAR) pidió ayer al Gobierno español la adopción de medidas para impedir que solicitantes de asilo subsaharianos sean «expulsados y maltratados» por las fuerzas de seguridad marroquíes.

EFE. MADRID.

Según señaló CEAR en un comunicado, unos 250 subsaharianos, entre los que había al menos 79 solicitantes de asilo de Mali y Congo con estatus reconocido por la ONU, fueron expulsados a Argelia por la frontera de Uxda después de haber sido detenidos por la policía marroquí en una redada en Rabat.

CEAR afirma que la actuación policial se realizó de «manera violenta, con robo de las pertenencias de los ciudadanos subsaharianos, deportación de embarazadas y niños y agresiones sexuales a varias mujeres».

La citada ONG recuerda que los gobiernos de la Unión Europea y de España han suscrito acuerdos migratorios con Marruecos y han puesto en marcha políticas migratorias y de cooperación para garantizar los derechos.

27/12/06 Libération (Maroc)

Des réfugiés et demandeurs d'asile parmi les migrants transportés à la frontière algérienne

La procédure suivie par le Maroc et le Haut Commissariat des Réfugiés (HCR) en la matière stipule que les demandeurs d'asile qui se présentent au HCR à Rabat déposent une demande d'asile et en contrepartie reçoivent des récépissés de dépôt. Le HCR les convoque pour étude de dossier. La date pourrait aller jusqu'à 2008. Pour cette agence onusienne, les demandeurs d'asile jouissent des mêmes droits que les réfugiés, jusqu'à ce qu'on statue définitivement sur leurs cas.

« Le Maroc, selon la loi marocaine de novembre 2003 sur l'immigration, s'abstient de déporter, refouler ou expulser les demandeurs d'asile et les réfugiés tant que les procédures légales en vigueur n'ont pas encore été épuisées », indique une source civile au fait de ce dossier.

Ce n'est pas tout, les autorités de la Wilaya et dans un objectif d'information ont fait publier un communiqué via l'agence Maghreb Arabe Presse (MAP) à travers lequel ils disent qu'ils « ont procédé samedi à l'interception de 238 clandestins originaires de pays subsahariens ». D'emblée une remarque est à apporter au contenu de ce communiqué et a trait au contenu de ce communiqué qui est resté muet quant à la destination de ces personnes interceptées. Est-ce un centre d'accueil ? La prison ? Le retour par avion ou bateau chez eux ? Ou une autre destination ? Deuxième remarque est que le communiqué n'avance point que parmi les migrants interceptés à Rabat, il y avait 7 à 8 enfants, et qu'aucune nouvelle n'est parvenue sur leur sort.

Sans suspens aucun, les personnes interceptées ont été ramenées vers Oujda, aux abords de la frontière algérienne, ils ont été répartis en quatre groupes. Puis lâchés en plein désert. Pour les obliger à avancer vers l'autre côté de la frontière, les forces de l'ordre marocaines tiraient dans l'air, semant ainsi une grande panique parmi les immigrés. Quelques uns ont été blessés du fait de l'obscurité et des terrains accidentés. Une fois revenus à Oujda, les immigrés d'origine subsaharienne ont reçus les premiers soins de la part de Médecins Sans Frontières, alors qu'un réseau associatif et citoyens s'est évertué pour leur procurer habits, couvertures et alimentation. Le climat à Oujda où il pleuvait dimanche n'aidait point les immigrés qui ont rejoint le campus universitaire d'Oujda, lieu désormais traditionnel pour ces jeunes.

Par ailleurs, la police d'Oujda a procédé à l'arrestation de sept (7) d'entre eux, alors que de l'autre côté de la frontière, les autorités algériennes avaient arrêté deux jeunes congolais : Nsiku Yulu et Muntu Dimuru.

Encore ce chemin de la honte qui est emprunté par nos responsables. Dans quel objectif font-ils cela ? N'ont-ils pas appris la leçon de l'année dernière lorsqu'une dizaine de Subsahariens ont trouvé la mort dans le désert entre le Maroc et l'Algérie ou lorsqu'une image d'un jeune immigré relatant les actes des autorités marocaines a fait le tour du monde ? Peine quasi perdue. Une centaine d'entre les « lâchés » à la frontière ont rebroussé chemin à Oujda... à pied.

Beaucoup d'observateurs craignent que la politique de l'Union européenne ne fasse des accords de réadmission et de la sous-traitance de la répression anti-migration l'une des conditions aux accords économiques et à l'aide au développement.

Le respect des accords conclus en la matière par le Maroc le dispensent-ils du respect méticuleux de l'ensemble des conventions et textes internationaux régissant le droit des personnes en général et les droits des migrants, réfugiés et demandeurs d'asile en particulier ?

Nouri Zyad

28/12/06 Gara

Un inmigrante muerto y varios desaparecidos tras una redada en Marruecos

<http://medios.mugak.eu/noticias/noticia/83954>

DONOSTIA

SOS Racismo denuncia las «violaciones graves de derechos humanos en las últimas deportaciones de inmigrantes en Marruecos», que se han saldado con un muerto y varios desaparecidos, además de mujeres violadas.

Los hechos denunciados ocurrieron el pasado 23 de diciembre, según el relato de Helena Maleno, miembro de SOS Racismo. «A las cuatro de la mañana, cientos de militares entran en los barrios de Ayn Hada y Takadoun, en Rabat. Sorprenden a inmigrantes, demandantes de asilo y refugiados durmiendo. Entran en las casas rompiendo las puertas y sacan de las camas a hombres, mujeres, niños, bebés y enfermos. No tienen en cuenta los papeles que algunos les muestran indicándoles que son residentes legales en territorio marroquí», relata Maleno.

«Unas cuatrocientas personas son embarcadas en seis autobuses, que les llevan hasta la frontera con Argelia, donde se viven momentos de tensión cuando los soldados argelinos ven cómo cientos de inmigrantes son obligados a punta de fusil a atravesar la frontera. Los argelinos comienzan a disparar al aire y los inmigrantes, demandantes de asilo y refugiados se ven en un fuego cruzado. Caen víctimas del pánico». Rabat asegura que trata de aplicar los acuerdos de la última cumbre euro - africana.

3/1/07 Libération (Maroc)

**Campus universitaire d'Oujda
Le calvaire des Subsahariens**

Les accords signés avec les Espagnols ou les autres pays européens ne doivent pas nous aveugler quant à nos responsabilités face à la situation que vivent les migrants subsahariens sur notre territoire.

Les autorités marocaines ont tenté, ces derniers jours, de se rattraper au sujet des migrants subsahariens refoulés la semaine dernière vers les frontières maroco-algériennes, après les avoir arrêtés dans des quartiers de Rabat. Près de 150 migrants parmi les 238 « refoulés » ont regagné Oujda à des moments différents et plus particulièrement le campus universitaire, où ils élisent domicile. Mais, avec des températures de moins de 6 degrés Celsius par ces nuits hivernales, il y a bien une raison de craindre que le pire ait lieu.

Après avoir voulu vainement nier l'existence de personnes qui sont en situation régulière au Maroc, soit des réfugiés ou des demandeurs d'asile, et qui ne tombent pas donc sous le coup de la loi relative à l'immigration (02-03), les autorités ont pris contact avec des organisations de droits humains.

L'objectif en est d'annoncer aux acteurs dont Médecins sans frontières, l'Association Beni Znassen pour la culture, le développement et la solidarité (ABCDS); Comité d'entraide International (CEI); Association des amis et familles des victimes de l'immigration clandestine; AFVIC (Centre Afvic Maroc Oriental), une démarche qui consiste à procéder à un tri séparant les « bons » des « mauvais ».

Cinquante-deux réfugiés légaux ont été identifiés, selon les premiers décomptes. Mais là n'est pas le pire, commente l'un des acteurs civils sur place, « nos autorités ont lâché même deux femmes enceintes, quatre enfants dont deux de moins de deux ans et un handicapé vivant avec un seul pied ».

Selon les mêmes sources, les autorités ont profité de l'occasion de l'Aïd et de la fin d'année, en l'absence des missions étrangères accréditées au Maroc pour procéder à une telle opération.

« Comment peut-on se permettre de saisir des documents légaux à des gens puis les déchirer, oubliant que leurs noms sont toujours inscrits dans les registres du HCR à Rabat », souligne un actif de la section de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) engagée dans l'opération d'aide apportée par les associations marocaines au niveau de l'Oriental.

Par ailleurs, le sort de plusieurs autres migrants reste inconnu et sont toujours à la merci du désert et ses aléas et du froid.

Comment peut-on laisser 238 personnes, dont des enfants, des femmes enceintes sans nourriture durant le trajet Rabat-Oujda ? Ce n'est sûrement pas ainsi qu'on prouvera notre engagement et manifester notre solidarité africaine.

nourizyad@yahoo.fr

7/1/07 magharebia.com (Maroc)

L'expulsion des immigrants clandestins en zone limitrophe suscite la critique

<http://www.magharebia.com/cocoon/awi/xhtml1/fr/features/awi/features/2007/01/07/feature-02>

Des ONG marocaines affirment que l'expulsion d'immigrants clandestins à Oujda crée un problème humanitaire. Les immigrants sont souvent rejetés dans des lieux désolés et trouvent parfois le moyen de revenir au Maroc.

Par Imrane Binoual pour Magharebia à Casablanca

L'arrestation de plus de 300 immigrants subsahariens à Rabat, le mois dernier, a ramené l'immigration clandestine au coeur de l'actualité. L'histoire a mobilisé les gros titres près que la police de Rabat ait arrêté des immigrants qui vivaient dans les quartiers de Takadoum, Hay Nahda et Hay Yaakoub Al Mansour - à forte concentration d'immigrants subsahariens - et les ait emmené à Oujda, zone limitrophe du Maroc et de l'Algérie.

Oujda est le dernier arrêt pour les immigrants clandestins qui ont été arrêtés, avant leur expulsion. Dans de nombreux cas, ils sont menés hors de la frontière et laissés dans des lieux de désolation. Depuis le Sommet auro-africain sur les migrations, qui s'était tenu à Rabat, en juillet dernier, les autorités marocaines sont déterminées à poursuivre la lutte contre l'immigration clandestine.

Malgré tout, de nombreuses ONGs sont sceptiques sur l'efficacité de l'expulsion hors des frontières des immigrants clandestins. « Ceux qui sont arrêtés et jetés dehors retournent directement vers la ville d'Oujda. Et parmi ces déportés, il y a plus de 70 subsahariens censés bénéficier du statut de réfugié accordé par le Haut-Commissariat aux Réfugiés des Nations-Unies (UNHCR), et ça, c'est sérieux », dit à Magharebia Hicham Baraka, Président de l'Association Beni Znassen Association pour la Culture, le Développement et la Solidarité (ABCDS).

Plusieurs ONGs et associations locales travaillent à assister ces immigrants. Aux côtés d'ABCDS, des médecins et l'Association marocaine des droits de l'Homme (AMDH), travaillent conjointement à procurer de la nourriture, des couvertures, des vêtements et des soins aux immigrants, qui passent la journée à la périphérie de la ville et la nuit, trouvent refuge dans les forêts, tout autour d'Oujda.

Certains immigrants essaient de bénéficier de la protection de l'UNHCR, qui seul peut leur fournir le statut de demandeur d'asile ou de réfugié. Pour la plupart congolais ou ivoiriens, ils se battent pour obtenir les précieux documents - qui sauront les protéger des arrestations. Ceux qui échouent à obtenir ces statuts, en raison des exigences strictes du Haut-Commissariat, contrefont souvent les attestations désirées.

Malgré les efforts de vérification de la police, qui inspecte les documents de tous les entrants africains dans le pays, beaucoup trouvent néanmoins le moyen de pénétrer sur le territoire marocain alors qu'ils en ont été expulsés. « Nous trouvons notre chemin à travers les forêts et le désert à pied. En ce qui me concerne, j'ai pris la même route au moins douze fois », dit un congolais à Magharebia. Il dit qu'il est revenu au Maroc il y a plus d'un an, mais veut plus que tout réaliser son rêve et traverser la méditerranée vers l'Union européenne.

La résolution adoptée à Rabat durant le Sommet sur les Migrations stipule la nécessité de « contrôler le territoire et ses frontières, faire respecter la Souveraineté nationale, contribuer à casser les routes et les réseaux d'immigration clandestine, le trafic d'êtres humains et le crime organisé ».

A la suite des dernières arrestations, le Gouverneur de Rabat a déclaré que l'opération faisait partie des « devoirs du Maroc », tels qu'ils avaient été définis lors de la conférence.

Nous n'avons pu obtenir des commentaires de la part des autorités gouvernementales.

8/1/07 Aujourd'hui le Maroc Clandestins : Des ONG contre le refoulement

<http://www.aujourd'hui.ma/societe-details51425.htm>

[Leïla Hallaoui](#)

Une vingtaine d'associations marocaines et étrangères dénoncent les récentes arrestations à l'encontre des immigrés d'origine subsaharienne. Elles comptent adresser une lettre ouverte au gouvernement marocain et à l'Union européenne.

« C'est une catastrophe que les immigrés subsahariens vivent en ce moment à Oujda ». Hicham Rachidi, du Groupe anti-raciste d'accompagnement et de défense des étrangers et migrants, n'est pas le seul à dénoncer les violations commises à l'encontre des immigrés clandestins subsahariens au Maroc. Ses propos illustrent une colère unanime que viennent d'exprimer plus de vingt associations et organismes marocains et étrangers. Réunis, jeudi dernier au siège de l'Association marocaine des droits humains (AMDH) à Rabat, ce collectif s'est déclaré « choqué par le traitement inhumain que subissent ces personnes ». De quoi s'agit-il exactement ? Retour sur les événements qui se sont succédé depuis le 23 décembre 2006. C'est à partir de cette date que plus de 400 immigrés subsahariens ont été interpellés à Rabat, à Nador (25 décembre) et à Laâyoune (29 décembre), puis transportés à Oujda, à la frontière maroco-algérienne. Là plusieurs de ces immigrés sont parvenus à revenir à Oujda où ils se réfugient, alors qu'on ignore ce qui est advenu d'une certaine d'autres. Ces ONG dénoncent les rafles pour « simple délit de faciès » dont ont fait l'objet ces immigrés, qu'ils soient détenteurs ou non d'un titre de séjour, demandeurs ou non d'asile ou simplement immigrés économiques. Dans un communiqué unanime, ces associations condamnent ces arrestations qu'elles qualifient de racistes « sans respect aucun ni pour la loi marocaine ni pour les conventions et textes internationaux régissant les droits humains en général et les droits des migrants, des réfugiés et des demandeurs d'asile en particulier ». Des accusations dirigées vers les autorités marocaines, mais aussi vers l'Union européenne à l'origine, selon la même source, de la pression que subissent les pays qui « sous-traitent le contrôle de ses frontières ». Une pression légitimée par l'approche sécuritaire que suscite l'affluence des immigrés clandestins dans les pays de l'Europe au détriment de l'approche humanitaire à laquelle le Maroc a, pourtant, appelé à plusieurs reprises. Les associations accusent, de même, le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) d'avoir failli à sa mission. A en croire ces associations, au moins un tiers des immigrés victimes des rafles disposaient d'attestations en tant que réfugiés et sont donc reconnus par le HCR. Ce lundi après-midi, les représentants de ce collectif associatif devront se rendre à la délégation de la Commission européenne à Rabat pour faire part de leur

indignation. Et ce ne sera qu'un premier recours, car ce collectif compte saisir plusieurs organismes, dont le Conseil consultatif des droits de l'Homme (CCDH), pour se faire entendre et solliciter le soutien à sa cause : arrêt des rafles massives contre les immigrés subsahariens et retour des expulsés à leur domicile. Dès cette semaine, une lettre ouverte à ce sujet sera adressée à la Commission européenne, au gouvernement marocain et à toutes les institutions liées de près ou de loin à ce problème. Ce mouvement de protestation n'est pas le premier du genre. Il y a plus d'un an, d'autres événements tragiques, dont ont été victimes les immigrés subsahariens à Mellilia, avaient soulevé un tollé au sein des militants des droits de l'Homme.

8/1/07 El Pais

Rabat expulsa a Argelia con brutalidad a 400 subsaharianos

Rabat ha expulsado desde Nochebuena a más de 400 subsaharianos a Argelia a través de una frontera teóricamente cerrada. Las gendarmerías de ambos países efectuaron disparos intimidatorios para impedir a los candidatos a emigrar que dieran media vuelta, según denunciaron el pasado fin de semana 15 ONG europeas y marroquíes de defensa de los derechos humanos.

Las redadas empezaron en Rabat y se extendieron a Nador, cerca de Melilla, y a El Aaiún, la capital del antiguo Sáhara español. Los subsaharianos, incluidas mujeres - algunas de ellas violadas - niños y minusválidos, fueron víctimas del « siniestro juego de ping-pong » entre las fuerzas de seguridad marroquíes y argelinas que se los reenviaron durante varios días.

Al final, unos 300 duermen ahora a la intemperie - padecen temperaturas nocturnas de cero grados - junto a la Universidad de Oujda, una ciudad marroquí a 13 kilómetros de Argelia, mientras que las ONG han perdido el rastro de un centenar de subsaharianos.

Las redadas de las últimas dos semanas son las más importantes desde que, a principios del otoño de 2005, Rabat deportó a Argelia y Mauritania a cientos de subsaharianos para acabar con la presión migratoria sobre Ceuta y Melilla en las que cientos de aspirantes a emigrar intentaron entrar.

9 janvier 2007 Amnesty International - Bureau européen

Union européenne. Il faut réagir aux violations des droits humains qui touchent les migrants au Maroc

<http://web.amnesty.org/library/index/framde290012007>

Bruxelles – Amnesty International exhorte énergiquement la Commission européenne à revoir sa collaboration avec le Maroc dans la lutte contre la migration clandestine, après une série de raids violents au cours desquels des centaines de personnes – dont des femmes, des mineurs, des réfugiés et des demandeurs

d'asile – ont été interpellées et déplacées de force vers la frontière algérienne.

L'organisation est vivement préoccupée par le sort réservé à une centaine de personnes qui ont disparu sans laisser de traces depuis ces raids menés les 23, 25 et 29 décembre.

D'après les autorités marocaines, aucun migrant disposant de documents délivrés par le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) n'a été déplacé. Toutefois, selon des informations crédibles dont dispose Amnesty International, au moins 10 réfugiés et 60 demandeurs d'asile ont été transférés vers la frontière. Certains ont depuis reçu l'autorisation de retourner à Rabat. Plusieurs se sont plaints de vols et d'atteintes sexuelles imputables aux membres des forces de sécurité, tant en Algérie qu'au Maroc.

L'Union européenne (UE) ne peut rester indifférente à ces agissements, d'autant que le gouvernement du Maroc les justifie en invoquant les demandes de l'UE en faveur d'une coopération dans la lutte contre la migration illégale et se réfère à la récente conférence de Rabat, qui a réuni en juillet 2006 les gouvernements africains et européens ainsi que la Commission européenne.

« Ces atteintes aux droits humains des migrants, qui font écho aux événements de Ceuta et Melilla en 2005 et 2006, sont inacceptables, a déclaré Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International.

« Cela confirme nos craintes : les normes minimales en matière de droits humains ne sont pas appliquées dans la gestion des flux migratoires, et ce en violation des obligations qui incombent à l'UE. »

9/1/07 Communiqué du HCR

voir plus bas à la date du 11 janvier : il nous a semblé pertinent de regrouper le communiqué du HCR et celui du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération marocain, en les faisant suivre des commentaires de Claire Rodier (Migreurop) et de Jérôme Valluy (TERRA)

10/1/07 Association marocaine des droits de l'homme

Communiqué en arabe, lire le texte (document attaché) à <http://listes.rezo.net/archives/migreurop/2007-01/msg00048.html>

Le point 6 parle de la situation à Oujda des réfugiés, demandeurs d'asile et des émigrés et demande au gouvernement marocain de respecter ses engagements internationaux

11 janvier 2007 Le Matin (Maroc) Le Maroc n'a refoulé aucun réfugié

http://www.lematin.ma/Journal/Article.asp?idr=natio&idsr=im_la&id=69073

Emigration clandestine

Le Royaume a toujours respecté ses engagements internationaux

Contrairement aux informations colportées par certains médias et ONG, les autorités marocaines n'ont refoulé aucun demandeur d'asile détenteur de documents authentiques délivrés par le Haut commissariat de l'Onu aux réfugiés (HCR). L'affirmation est du ministre des Affaires étrangères et de la Coopération. Du haut de la Chambre des représentants, Mohamed Benaïssa a expliqué, mercredi, que les autorités compétentes mènent actuellement des discussions avec le bureau du HCR à Rabat.

Dans ce cadre, une réunion a eu lieu avec Johannes Van der Klaauw, chef de mission du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), au cours de laquelle les deux parties ont convenu d'un modus operandi pour l'identification des demandeurs d'asile et la gestion globale de leur dossier afin d'éviter la falsification des documents, observée à grande échelle au sein des milieux de la migration irrégulière et reconnue au demeurant par M. Van der Klaauw.

Ce n'est pas la première fois qu'un responsable du HCR se laisse tenter par de telles allégations. Il y a quelques années, celui-ci a d'ailleurs présenté ses excuses, après s'être laissé emporter dans une fausse démonstration sur le même sujet. Le Maroc avait alors eu droit à un démenti catégorique de la part de la représentation onusienne.

Cette dernière, qui ne dispose que de peu de moyens humains et matériels pour opérer des contrôles, ne peut prétendre être suffisamment informée de la situation qui prévaut aux frontières du pays. Terre d'accueil et de tolérance, le Royaume a toujours respecté ses engagements internationaux dans le domaine des droits humains.

El Mahjoub Rouane | LE MATIN

Commentaire de Anne-Sophie Wender (CIMADE)

Faisant implicitement allusion à la mobilisation des ONG et notamment à la lettre ouverte commune et divers communiqués des associations depuis les rafles du 23 décembre s'étant déroulées sans aucun respect des droits ni des réfugiés ni des migrants, l'article parle des informations « colportées par certains médias et ONG » et réfute le refolement de demandeurs d'asile et de réfugiés !

L'article conclut sur le Maroc, « terre d'accueil et de tolérance » qui a « toujours respecté ses engagements internationaux dans le domaine des droits humains » ...

En bref, il ne s'est rien passé ... on croit rêver.

9/1/07 Communiqué du HCR

Le HCR demande au Maroc de respecter les droits des réfugiés

RABAT, 8 jan 2007 (AFP) - Le Haut Commissariat aux réfugiés a demandé au Maroc de respecter le droit d'asile après les expulsions fin décembre de centaines d'immigrés subsahariens, parmi lesquels figurent « au moins 70 titulaires de carte de réfugiés ou de demandeur d'asile ».

« Selon nos décomptes, parmi les expulsés interpellés à Rabat figurent au moins 60 demandeurs d'asile et 10 autres avec le statut de réfugiés », a affirmé lundi à l'AFP Johannes Van der Klaauw, responsable du HCR au Maroc.

« Mais le chiffre risque d'être plus important car il y a eu aussi des interpellations à El Ayoun (chef-lieu du Sahara occidental) et nous vérifions si parmi elles figurent des personnes relevant du HCR », a-t-il ajouté.

Le 23 décembre, la police marocaine avait indiqué avoir arrêté 240 immigrés africains à Rabat pour les expulser via la frontière algérienne.

Elle avait précisé que les expulsions, décidées par le parquet, avaient été notifiées aux personnes interpellées.

M. Van der Klaauw a précisé que ces expulsés, dont beaucoup se trouvent aujourd'hui à Oujda, près de la frontière algérienne, vivent « dans des conditions très difficiles ». « Ils sont bloqués sur un terrain vague et nous avons pu leur acheminer de la nourriture et des couvertures », a-t-il dit.

Il y a actuellement 450 personnes avec un statut de réfugiés au Maroc et 1.200 demandeurs d'asile. La très grande majorité des réfugiés sont originaires de la République démocratique du Congo et de la Côte d'Ivoire, selon les chiffres du HCR. Chaque année, il y a un millier de nouveaux demandeurs d'asile, dont 20% seulement obtiennent le statut de réfugiés.

Le responsable de l'ONU souhaite l'« ouverture rapide de négociations avec les autorités marocaines pour d'abord régler le problème actuel et permettre le retour à Rabat des réfugiés et demandeurs d'asile et de surtout de mettre en place un système de collaboration pour que soit respecté le statut de ces personnes sous protection du HCR ».

sk/bmk

11/1/07 Communiqué de presse du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération du Royaume du Maroc

Le Maroc dément le refoulement de demandeurs d'asile parmi les immigrés clandestins

Rabat, 11/01/07 - Le Maroc dément catégoriquement le refoulement des personnes détentrices de documents attestant la qualité de demandeur d'asile ou de réfugié parmi les personnes concernées par les dernières mesures d'éloignement de décembre dernier.

Un communiqué du ministère des Affaires étrangères et de la Coopération parvenu à la MAP, indique que le Secrétaire général du ministère, M. Omar Hilale a tenu, mercredi à Rabat, une réunion avec M. Johannes Van der Klaauw, Chef de mission du Haut Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), au cours de laquelle la partie marocaine a démenti les informations faisant état de mauvais traitements à l'égard des personnes concernées par les dernières mesures d'éloignement du 23 décembre 2006.

Elle a également réfuté les allégations de refoulement des personnes détentrices de documents attestant la qualité de demandeur d'asile ou de réfugié parmi elles, en affirmant que les personnes titulaires de ces documents circulent librement, comme l'atteste la liste remise lors de cette réunion par M. Van der Klaauw, ajoute le communiqué.

Durant cette réunion, tenue en présence de M. Khalid Zerouali, gouverneur, directeur de la migration et de la surveillance des frontières au ministère de l'Intérieur, les deux parties ont convenu d'un modus operandi pour l'identification des demandeurs d'asile et la gestion globale de leur dossier afin d'éviter la falsification des documents, observée à grande échelle au sein des milieux de la migration irrégulière et reconnue au demeurant par M. Van der Klaauw.

Elles se sont en outre accordées à renforcer leur partenariat par d'autres initiatives, qui seront approfondies dans les prochaines semaines, précise la même source.

Ont également assisté à cette réunion MM. Jaouad El Himdi, Directeur des affaires consulaires et sociales, Nasser Borita, Directeur des Nations unies et des organisations internationales et Aziz Jilali, Chef de la Division de la migration au ministère de l'Intérieur.

Commentaire de Claire Rodier (migreurop)

extrait de l'article du *Matin*, qui reprend la version du ministère marocain de l'Intérieur selon laquelle il n'y a eu aucune expulsion de personnes détentrices de documents du HCR : « Ce n'est pas la première fois qu'un responsable du HCR se laisse tenter par de telles allégations. Il y a quelques années, celui-ci a d'ailleurs présenté ses excuses, après s'être laissé emporter dans une fausse démonstration sur le même sujet. Le Maroc avait alors eu droit à un démenti catégorique de la part de la représentation onusienne. Cette dernière, qui ne dispose que de peu de moyens humains et matériels pour opérer des contrôles, ne peut prétendre être suffisamment informée de la situation qui prévaut aux frontières du pays. Terre d'accueil et de tolérance, le Royaume a toujours respecté ses engagements internationaux dans le domaine des droits humains ».

(*Le Matin* - Emigration clandestine/Le Maroc n'a refoulé aucun réfugié/

Publié le : 11.01.2007)

Le journaliste du *Matin* a bonne mémoire, même s'il se trompe dans les dates. En octobre 2005, le HCR avait protesté contre la présence de demandeurs d'asile, voire de réfugiés, parmi les victimes des rafles qui ont succédé aux événements de Ceuta et Melilla :

19 Octobre 2005 Le HCR n'a toujours pas d'accès aux demandeurs d'asile de Ceuta et Melilla arrêtés au Maroc United Nations (New York)

<http://fr.allafrica.com/stories/200510190615.html>

(...)« Même s'il est difficile d'obtenir des chiffres précis, l'agence a la preuve que des dizaines de ressortissants de l'Afrique subsaharienne possédant des papiers d'identité délivrés par l'UNHCR ont été arrêtés par les autorités marocaines et sont victimes des mesures de répression à l'encontre des immigrants clandestins », indique un communiqué du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) publié aujourd'hui à Genève.

« L'UNHCR réitère que ces personnes relevant de son mandat ne doivent pas être refoulées - c'est-à-dire renvoyées de force vers un pays où elles risqueraient de se trouver en situation de danger - et nous avons demandé, à plusieurs reprises, de pouvoir se rendre auprès d'elles, en vain jusqu'à maintenant », a déclaré Ekber Menemencioglu, directeur pour l'UNHCR du bureau de l'Asie centrale, Asie du Sud-Ouest, Afrique du Nord et Moyen-Orient(...)

« Le HCR insiste auprès des autorités marocaines pour le respect des principes internationaux de protection, tout particulièrement en ce qui concerne le refoulement et pour un traitement humain de toute personne », indique le communiqué.

Dix jours plus tard, une délégation du HCR venue de Genève revenait diplomatiquement sur ces accusations, ce qui permettait au *Matin* de titrer triomphalement : « Les excuses du HCR ».

Un peu plus d'un an plus tard, chacun peut mesurer le bénéfice de ces diplomatiques excuses.

Le Matin.ma

28.10.2005 | 14h28

Emigration: les excuses du HCR au Maroc

Mme Ruven Menikdiwela, Chef de Secteur, Afrique du Nord et du Moyen Orient au sein du Haut commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR), a qualifié, jeudi à Rabat, de « malencontreuse » une déclaration faite par un des porte-parole du HCR accusant le Maroc d'avoir expulsé deux Maliens détenteurs de la carte de réfugié.

Il s'agit là « d'une déclaration prématurée et malencontreuse », a-t-elle confié à la MAP rappelant avoir présenté ses excuses aux autorités marocaines. Les autorités marocaines et le HCR entretiennent une coopération « amicale et très sérieuse » en vue de parvenir à une solution à la question des demandeurs d'asile, a assuré Mme Menikdiwela, qui effectue actuellement une visite au Maroc à la tête d'une délégation du HCR.

La délégation du HCR effectue sa visite au Maroc pour dialoguer avec les autorités marocaines au sujet du mandat du HCR en rapport avec l'effort de lutte du Royaume contre la migration clandestine. « Il existe un terrain d'entente entre les autorités marocaines et la délégation du HCR », a-t-elle souligné faisant état de l'établissement d'une liste de 86 demandeurs d'asile dont il sera procédé à l'identification.

Parmi ces personnes, une seule qui est « sur le chemin de Rabat » a le statut définitif de réfugié, a-t-elle précisé.

Interrogée sur le risque qu'il y a de voir la délivrance du certificat du HCR devenir un moyen détourné de légaliser l'immigration clandestine, Mme Menikdiwela a indiqué qu'elle partage « l'inquiétude des autorités marocaines à ce sujet », faisant savoir que le Haut commissariat « suit de très près cette question et mettra en place un système plus rigoureux pour s'assurer que seule les demandeurs d'asile de bonne foi auront droit à la carte du HCR ». La responsable du HCR a souligné, à cet égard, que le système d'enregistrement « sera amélioré », faisant état de discussions entre le Maroc et le Haut commissariat pour « la mise en place d'un mécanisme impliquant les autorités marocaines pour une meilleure gestion de cette question ». Réagissant aux informations faisant état de falsification des cartes du HCR, Mme Menikdiwela a reconnu être au fait de ces manoeuvres ourdies par des « personnes de mauvaise foi », soulignant qu'une procédure a été établie pour réduire, voire même « éliminer ces actes frauduleux ».

Concernant l'utilisation de l'argent pour l'obtention des certificats du HCR, elle n'a pas exclu cette hypothèse, précisant qu'une enquête est diligentée pour complément d'information.

Commentaire de Jérôme Valluy (TERRA)

Voilà, dans cette déclaration du gouvernement marocain apparaît l'argumentaire gouvernemental vers lequel conduit inévitablement toute focalisation politique sur les « demandeurs d'asile et réfugiés du HCR » tant au Maroc que dans les autres pays de la planète : « nous (gouvernement/police) n'avons pas refoulé de demandeurs d'asile et réfugiés... = donc il n'y a rien à nous reprocher ».

Et pour 60 exilés qui se trouvent ainsi faire l'objet de quelques attentions... il y en a 400 à côté auxquels nous (gouvernement / police) pouvons tout faire, rafles, maltraitance, abandon dans la campagne, violences, persécutions répétées... sans que personne n'ait rien à dire.

Les mobilisations associatives, journalistiques, politiques, académiques sur les « demandeurs d'asile/réfugiés » en focalisant les attentions, les énergies et les ressources de mobilisations sur cette minorité provisoire... laissent ainsi la très grande majorité, les 400 (non demandeurs ou déboutés) d'à côté totalement démunis du point de vue des arguments, des valeurs et des droits à invoquer pour les défendre. Et le pire, c'est que sur les 60 (provisoirement) « protégés » du HCR, il n'y en a qu'une dizaine qui sont "réfugiés" (c'est à dire que le HCR a bien voulu reconnaître comme tel), et sur les 50 demandeurs d'asile...entre 30 et 40, statistiquement, sont susceptibles d'être déboutés de leur demande d'asile ultérieurement et de venir grossir ensuite le lot des « sans Etat et sans protection ».

La défense du « droit d'asile », « demandeurs d'asile », « réfugiés » même si elle se fonde sur de bonnes intentions et des valeurs sympathiques, dans un tel contexte, n'est pas seulement une bêtise stratégique puisque le plus grand nombre des exilés, même s'ils ont des craintes réelles en cas de retour dans leurs pays, n'en bénéficieront pas mais elle devient, de surcroît particulièrement perverse puisqu'elle enfonce implicitement tous les autres en réduisant involontairement les possibilités de les défendre et les laisse, comme les massacrés de la place Mustapha Mahmoud au Caire, devant le HCR, sans protection aucune face à la répression et à la persécution.

Et, lorsque le HCR, dans n'importe quel pays, en vient à reconnaître trop de « réfugiés », il subit très vite des pressions gouvernementales pour que son taux de reconnaissance diminue comme ce fut le cas en Egypte (*cf.* le livre de Fabienne Le Houerou) et s'il persévère, il peut très facilement se voir retirer la prérogative de reconnaissance par la mise en place de procédures nationales qui font du 80 à 99% de rejet comme c'est depuis longtemps déjà le cas en Europe. Pour faire du 99,9 % de rejet comme en Grèce, il suffit d'une poignée de fonctionnaires employés à cette tâche au MAE.

Il nous faut penser « l'asile » sans l'Etat, le HCR et la Convention de Genève et éventuellement contre eux en nous appuyant sur les articles 13 et 14 de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et en dessous d'elle, sur tous les développements (droits fondamentaux, libertés publiques, droits de la défense, etc.) que l'on peut trouver dans les systèmes juridiques nationaux en référence à des droits universels.

L'intérêt tactique d'une telle démarche, au Maroc, c'est aussi de défendre ensemble les intérêts des exilés subsahariens en transit et les intérêts des émigrés marocains partis ailleurs qui, pour la plupart, ne peuvent plus bénéficier aujourd'hui de la Convention de Genève mais peuvent se retrouver dans des situations similaires vis à vis des autorités et polices, lorsqu'ils sont sans papiers en Europe.

11/1/07 ABC

El calvario de los refugiados y asilados en Marruecos

El marfileño Souleymane Berte muestra su documentación de refugiado que proporciona ACNUR

TEXTO Y FOTO: LUIS DE VEGA CORRESPONSAL

RABAT. « Eran las cuatro de la mañana y llegaron a casa derribando la puerta. Cogieron mi móvil y mi dinero. Cuando les enseñé mis papeles de refugiado (de ACNUR) los rompieron mientras decían que eso no significaba nada en Marruecos ». Así relata Souleymane Berte, refugiado de Costa de Marfil, la redada efectuada por agentes marroquíes en Rabat el pasado 23 de diciembre.

La operación se saldó con la expulsión a Argelia de unos 250 subsaharianos, entre los que había una decena de refugiados y 60 demandantes de asilo, como ha reconocido Johannes Van der Klawn, representante en el reino alauí del Alto Comisionado de Naciones Unidas para los Refugiados (ACNUR). Van der Klawn teme que se hayan cometido otros abusos en operaciones efectuadas los últimos días en la ciudad de Nador o en el Sahara Occidental, que ocupa Marruecos desde 1975.

El ministro de Asuntos Exteriores, Mohamed Benaissa, desmintió ayer estas informaciones en el Parlamento, donde dijo que no han expulsado a subsaharianos en posesión de « documentos auténticos ».

Las autoridades marroquíes no suelen diferenciar entre los « sin papeles » y los que son refugiados o demandantes de asilo. Media docena de autobuses trasladaron en doce horas a Souleymane y a todos los demás, entre los que había mujeres, niños, enfermos y disminuidos.

« Nos soltaron y obligaron a andar hacia Argelia por el campo. Los militares argelinos empezaron a disparar y cuando reculábamos los marroquíes abrían fuego », cuenta a ABC este joven nacido en 1981. Finalmente muchos de ellos lograron escapar amparados por la noche y refugiarse en el campus universitario de Uxda.

Allí empezaron a denunciar no sólo el trato recibido de Marruecos al expulsarlos y la negativa de Argelia a recibirlos, sino historias mucho más macabras de robos, palizas y violaciones que no es la primera vez que se producen.

Souleymane regresó a Rabat el 1 de enero gracias a la ONG española Elín. Al día siguiente acudió a ACNUR a renovar sus papeles de refugiado, aunque reconoce que siguen sirviéndole de poco en caso de que haya otra redada. Varias decenas de los expulsados han logrado volver a la capital.

ACNUR tiene sede en Marruecos, país firmante de la Convención de Ginebra sobre los refugiados, pero el Gobierno mantiene a sus funcionarios en una posición de bloqueo al no acabar de legalizar su situación, lo que impide que realicen su trabajo.

Más de dos semanas después de la redada de Rabat, ACNUR no había recibido permiso de las autoridades para desplazarse a Uxda, según fuentes de la organización.

11/1/07 La Coordination Maroc de la Marche Mondiale des Femmes solidaire des femmes africaines, doubles victimes des campagnes de répression anti-migrants

Rabat, le 11 janvier 2007

Depuis le 23 décembre 2006 jusqu'à ce jour, environ 500 migrantes et migrants subsahariens résident au Maroc ont été, par vagues successives, arrêtés, puis déportés, dans un climat de violence extrême, à la frontière algérienne (officiellement fermée entre le Maroc et l'Algérie).

Aujourd'hui, nous restons sans nouvelles de plus d'une centaine de refoulés, mais 300 à 400 de ces déportés, sont parvenus au prix de mille difficultés et parfois après plusieurs jours d'errance, à regagner la ville frontalière d'Oujda, où ils vivent dans des conditions précaires, dormant dans la rue par des températures nocturnes voisines de zéro et dépendant des distributions de repas organisées par quelques associations. .

Parmi eux, plusieurs femmes, certaines enceintes, d'autres accompagnées de leurs enfants, ont vécu comme les autres les vexations gratuites, les tirs des sommation pour les obliger à aller d'un côté ou de l'autre de la frontière, les chutes dans la nuit, mais elles ont eu également à subir des violences sexistes, allant jusqu'au viol pour au moins cinq d'entre elles. Et l'on recense déjà deux cas de fausses couches consécutives aux mauvais traitements subis.

La coordination Maroc de la Marche Mondiale des Femmes s'indigne de la double répression et discrimination dont sont victimes ces femmes, en tant que migrantes et en tant que femmes et tient à exprimer son entière solidarité avec les exilé(e)s africains victimes des politiques anti-migratoires et de mesures d'expulsion opérées en dehors de toute procédure légale et de toute considération pour les droits de la personne humaine.

La Coordination Maroc tient pour responsable le gouvernement marocain ainsi que l'Union européenne qui fait de la sous-traitance de la répression anti-migrants une condition de sa coopération avec le Maroc, de toutes les conséquences de cette campagne d'expulsions sur l'intégrité physique et morale des personnes arrêtées et exprime sa volonté d'être aux côtés des femmes migrantes dans leur combat pour la reconnaissance de l'ensemble de leurs droits de femmes et d'exilées.

13/1/07 Le Monde

La traque des clandestins est ouverte au Maroc

L'Europe sous-traite sa lutte contre l'immigration illégale au-delà de ses frontières, en Afrique du Nord

<http://www.migreurop.org/article1037.html>

Point de vue

par Claire Rodier, présidente du réseau Migreurop.

La scène se passe à l'aube, à la veille de Noël. Dans les faubourgs de la capitale, à quelques kilomètres du Parlement, la police fait une descente dans les quartiers connus pour abriter des sans-papiers. Plus de 200 personnes sont embarquées manu militari dans six cars qui partent aussitôt vers la frontière. Parmi les raflés, tous ou presque originaires d'Afrique noire, des femmes, certaines enceintes, et de très jeunes enfants. Dans la précipitation, ceux d'entre eux qui sont en règle - plus du tiers - n'ont pas le temps de produire leurs papiers. Pas question de laisser quiconque appeler une association ou un avocat. Il faut aller vite.

Nous sommes à Rabat, et le Maroc est en train de devenir l'un des meilleurs alliés de l'Union européenne dans sa lutte contre l'immigration clandestine. Bien que ce royaume soit signataire de la convention des Nations unies pour la protection des droits des travailleurs migrants et de leurs familles, il ne se montre guère accueillant avec eux. Sans emploi, dans un pays où le taux de chômage est très élevé, sans subsides, beaucoup vivent de la mendicité ou de l'assistance caritative. Et si le Maroc a ratifié la convention de Genève sur les réfugiés, ceux qui se voient reconnaître le statut qu'elle confère n'y disposent d'aucun droit particulier, pas même celui d'être à l'abri des arrestations.

Le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) n'y a pas de siège officiel, il y est seulement toléré. Cette demi-présence suffit à servir de caution aux yeux d'une UE soucieuse des apparences - formellement, tout va bien, le droit d'asile est garanti au Maroc - même si le HCR est impuissant à empêcher ces rafles. Il n'a réagi qu'après dix jours d'un désespérant silence.

La France, comme ses voisins de l'UE, s'est félicitée de la tenue à Rabat, au mois de juillet 2006, de la première conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement. La seule décision concrète qui y ait été prise concerne la réduction des coûts prohibitifs des transferts des fonds des immigrés. Pour le reste, les débats ont principalement porté sur la lutte contre l'immigration clandestine, pour prévoir le « *renforcement des contrôles des frontières des pays de transit et de départ* » et la mise en place de « *systèmes efficaces de réadmission des illégaux* ».

Dans le contexte de dépendance économique et politique de ces pays, auxquels l'UE assigne le rôle de protéger ses frontières, ne se souciant ni de leur volonté ni de leur capacité à protéger les migrants et les réfugiés, un tel programme ne peut qu'entraîner la violation des droits de ces derniers. Au même titre que les rafles de Rabat, celles qui ont lieu périodiquement en Algérie, moins souvent évoquées, comme les camps de détention d'étrangers en Libye, pour ne parler que du nord de l'Afrique, constituent une inacceptable sous-traitance de la violence.

Il importe que les engagements pris par les Etats membres au regard des droits des

personnes, quels que soient leur nationalité et leur statut, ne s'arrêtent pas aux frontières de l'Europe et ne se limitent pas à de simples rappels de principe dans les déclarations officielles. Toute coopération engagée par l'UE avec un pays tiers sur les questions migratoires doit a minima comporter une clause de conditionnalité relative au respect des droits fondamentaux. Mais, surtout, elle ne doit être lancée qu'après s'être assuré que les structures, les budgets, les réglementations de ces pays garantissent effectivement le respect de ces droits.

15/1/07 Amnesty International – Bureau européen

Conseil Justice et Affaires Intérieures. L'UE ne doit pas avaliser les violations des droits des migrants

<http://www.amnestyinternational.be/doc/article9788.html>

COMMUNIQUÉ DU BUREAU EUROPÉEN

Bruxelles – Tant que le Maroc ne garantira pas qu'il peut mener des opérations de gestion des migrations sans que les droits humains des migrants et des réfugiés ne soient bafoués, l'Union européenne (UE) devrait réexaminer les aides financières allouées à ce pays, a déclaré Amnesty International dans une lettre adressée aux ministres européens de la Justice et des Affaires intérieures réunis ce lundi 15 janvier 2007 à Dresde (cette lettre est disponible sur le site www.amnesty-eu.org).

Les 23, 25 et 29 décembre 2006, la police marocaine a mené avec violence des descentes visant à expulser des ressortissants subsahariens vivant dans le pays vers la frontière algérienne. Ces rafles effectuées à la période des célébrations de Noël et du Jour de l'An sont presque passées inaperçues en Europe. Pourtant, les récents témoignages de migrants et de réfugiés qui sont revenus à Rabat font état d'une politique gouvernementale inquiétante à laquelle l'UE se doit de réagir avec vigueur.

Tout comme lors des événements de Ceuta et Melilla en 2005 et 2006 (dont Amnesty International a rendu compte dans son rapport intitulé *Espagne et Maroc. Un an après Ceuta et Melilla, les droits des migrants sont toujours en danger*, index AI : [EUR 41/009/2006](#)), les civils ont été arrêtés par la police marocaine et contraints de monter dans des bus qui les ont conduits près de la frontière algérienne où, après avoir été divisés en petits groupes, ils ont été abandonnés dans différentes zones désertiques.

Comme souvent, ces agissements ont donné lieu à d'autres atteintes aux droits humains. Abandonnés dans le désert sans eau ni nourriture, des hommes, des femmes et des enfants – dont certains n'avaient que onze mois – se sont retrouvés dans une situation extrêmement vulnérable, qui, selon plusieurs témoignages, a parfois dégénéré en passages à tabac et en viols.

Amnesty International demeure vivement préoccupée par le sort réservé à une centaine de migrants qui ont disparu sans laisser de traces après avoir été conduits à la frontière. « *Ce type d'opérations semble s'inscrire dans une politique gouvernementale que l'UE ne peut se permettre d'ignorer, d'autant qu'elle ne cesse de s'aggraver : les violations des droits humains sont désormais justifiées au nom de la coopération avec les pays de l'UE*

et, cette fois-ci, des réfugiés et des demandeurs d'asile ont aussi été arrêtés », a déclaré Dick Oosting, directeur du Bureau européen d'Amnesty International, alors qu'il apprenait que la police aurait confisqué les papiers de 10 réfugiés reconnus comme tels et de 60 demandeurs d'asile.

L'UE doit sérieusement s'inquiéter des déclarations des autorités marocaines, qui affirment que ces opérations répondaient aux demandes de l'UE et des États membres en matière de coopération dans la lutte contre la migration clandestine.

Ces rafles et leurs terribles conséquences doivent servir d'avertissement à l'UE et l'inciter à se montrer très prudente lorsqu'elle coopère avec des pays tiers dans ce domaine.

« La présidence allemande a récemment parlé de durcissement de la lutte contre l'immigration illégale. Après ce qui s'est passé au Maroc, elle doit préciser très clairement que l'UE ne saurait tolérer des atteintes aux droits humains dans le cadre de sa coopération », a indiqué Dick Oosting avant de conclure : « Les mesures financières incitatives pour la gestion des flux migratoires et les négociations sur un accord de réadmission doivent être réexaminées, jusqu'à ce que l'UE obtienne des assurances concrètes concernant le respect des droits fondamentaux. Si les ministres européens ne lancent pas un signal fort, cela équivaudra à avaliser de nouvelles violations et à associer l'UE directement à ces agissements. »

English version JHA: EU should not give license to abuse of immigrants
<http://www.amnesty-eu.org/static/html/pressrelease.asp?cfid=12&id=293&cat=4&l=1>

15/1/07 Le Reporter (Maroc)

Les déboires des subsahariens en situation irrégulière

Plusieurs associations ont adressé une lettre ouverte à la délégation européenne à Rabat, à la Commission européenne, à la présidence de l'Union européenne, aux membres du gouvernement marocain (Premier ministre, ministre de l'Intérieur et ministre des Affaires étrangères), au Conseil Consultatif des Droits de l'Homme, à la délégation du HCR à Rabat et au siège du HCR à Genève.

Brahim Mokhliss

Dans cette lettre, elles avancent « qu'au Maroc, les droits et la dignité d'hommes et de femmes sont bafoués au nom de la protection des frontières de l'Europe ». Ces associations réagissent parce que le 23 décembre dernier, « les forces de l'ordre marocaines ont mené des rafles d'envergure dans les quartiers populaires de Rabat où vivent bon nombre de migrants. Des dizaines de policiers et agents des forces auxiliaires ont pénétré dans les habitations et arrêté sans distinction les subsahariens qui s'y trouvaient (y compris des femmes enceintes et des enfants) afin de les transporter à la frontière algérienne dans une zone désertique aux environs d'Oujda. Ces rafles ont concerné au moins 240 personnes. Le 25 décembre, 40 autres migrants d'Afrique subsaharienne ont été arrêtés à Nador et conduits dans les mêmes conditions à la frontière. Le 29 décembre, 140 autres personnes, interpellées à Lâayoune étaient en route pour Oujda. Le 31, 43 personnes de ce groupe ont été conduites à la frontière algérienne... », précisent les associations signataires de la lettre.

Contacté par le Reporter, le président de l'ABCDS (Association Beni Znassen pour la culture, le développement et la solidarité installée à Oujda), Hicham Baraka, souligne qu'après ces arrestations, environ 200 personnes ont pu revenir « on reste sans nouvelles d'une centaine de migrants qui ont été abandonnés à la frontière. Nous sommes entrés en contact, par téléphone, avec certains d'entre eux pour savoir où ils sont afin de leur indiquer le chemin à prendre pour se diriger vers Oujda afin que nous puissions les secourir. Surtout qu'ils sont sans eau ni nourriture... », souligne Hicham Baraka.

Selon lui, ce qui est inadmissible c'est que les autorités marocaines aient aussi refoulé quelques 72 subsahariens bénéficiant de statut de réfugiés et ayant un document qui l'atteste, délivré par le HCR. « Certes, en entrant en contact avec le HCR, nous avons appris que les autorités disent avoir donné leurs instructions pour que cette catégorie puisse regagner Rabat par petits groupes. Mais lorsque nous contactons les autorités locales à cette fin nous apprenons qu'elles n'ont pas eu d'instructions dans ce sens », déclare Hicham Baraka. Pour sa part, l'association Migreurop, a dressé tout un rapport sur la situation de ces subsahariens qu'elle a rendu public le 6 janvier. « Transportés en autocars à travers tout le Maroc, les victimes ont été abandonnées, généralement dans les douze heures suivant leur arrestation, par groupes de quelques dizaines en différents points, séparés de plusieurs kilomètres, le long de la frontière maroco-algérienne non loin de la ville d'Oujda. Sous la menace de coups de fusils tirés en l'air, les exilés ont été contraints par les forces marocaines d'avancer vers l'Algérie puis ont été refoulés par les forces algériennes tirant également des coups de fusils en l'air. Après dix heures de calvaire entre les deux armées, la plupart des exilés ont pu rejoindre leur pays de résidence habituelle, le Maroc, en trouvant des hébergements provisoires dans les banlieues d'Oujda ou sur le camp informel situé à l'orée de la forêt et du campus universitaire de cette ville... », est-il écrit dans le rapport de Migreurop.

Actuellement, les subsahariens en situations irrégulière sont regroupés dans la périphérie d'Oujda durant la journée, surtout autour du campus d'Oujda. Le soir, ils regagnent les bois de crainte d'être surpris par les autorités. Ils ont aussi peur des gangs de subsahariens (surtout les nigériens) qui pillent les biens de leur compères. De leur côté, les autorités marocaines refusent d'être le pays d'accueil des immigrés clandestins en transit.

15/1/07 Communiqué de Pro Asyl

Rückwärtsgewandt und repressiv – Grenzschutz statt Flüchtlingsschutz

Informeller Rat in Dresden diskutiert Konzept von Schäuble und Sarkozy

Heute wird die „deutsch-französische Initiative für eine neue europäische Einwanderungspolitik“ im Kreis der 27 EU-Innenminister diskutiert. Nach Auffassung von PRO ASYL darf dieses Papier nicht Grundlage der künftigen EU-Asyl- und Migrationspolitik werden. „Es ist rückwärtsgewandt und repressiv. Grenzschutz statt Flüchtlingsschutz ist die Essenz dieser Initiative“, so Karl Kopp, Europareferent von PRO ASYL.

Bundesinnenminister Wolfgang Schäuble hat mit seinem französischen Kollegen Nicolas Sarkozy diese Initiative am 26. Oktober 2006 den Innenministern der sechs großen EU-Staaten vorgelegt und große Zustimmung erfahren. Die beiden Innenminister wollen das Grenzregime noch effizienter gestalten, mit Frontex-Einsätzen, mit gemeinsamen Grenzschutzpatrouillen, mit mehr Rück-übernahmeabkommen, mehr gemeinsamen Abschiebeflügen und mehr Druck auf die Herkunftsländer. Die Botschaft an die Transit- und Herkunftsländer ist: Im Falle von Kooperation gibt es mehr Entwicklungshilfe und vielleicht künftig ein Einwanderungskontingent. Bei nicht kooperationsbereiten Drittstaaten sind ernsthafte Sanktionsmaßnahmen der EU zu erwägen. Anstatt eine Zuckerbrot und Peitsche-Politik bei der Rückübernahme von Flüchtlingen und Migranten zu betreiben, fordert PRO ASYL ein Ende der Kumpanei bei Menschenrechtsverletzungen gegenüber Flüchtlingen und Migranten in Transitstaaten wie Libyen und Marokko.

Zwischen Weihnachten 2006 und Neujahr wurden über 400 subsaharische Flüchtlinge und Migranten in Marokko festgenommen und an der algerischen Grenze ausgesetzt. Es kam zu schweren Misshandlungen, verübt von algerischen und marokkanischen Sicherheitskräften. Mehrere Frauen wurden bei dieser Polizeiaktion vergewaltigt. Eine schwangere Frau verlor ihr Baby. Diese Menschenrechtsverletzungen reißen sich ein in eine Kette von Gewaltaktionen gegenüber Schutzsuchenden in Marokko – und Europa schweigt und schaut weg.

gez. Karl Kopp, Europareferent

16/1/07 TAZ

Europa wappnet sich gegen Afrikas Migranten

EU-Minister wollen Grenzschutzagentur Frontex stärken. 10.000 neue Bootsflüchtlinge aus Westafrika unterwegs

DRESDEN/BERLIN afp/taz Im Zeichen der Angst vor neuen Migrationsbewegungen aus Afrika nach Europa haben die Innen- und Justizminister der EU über eine verbesserte Abschottungspolitik beraten. Zum Auftakt des zweitägigen informellen Treffens in Dresden warnte der zuständige EU-Kommissar Franco Frattini gestern, die EU erwarte bereits im April einen "massiven Strom von Flüchtlingen". Frattini will daher einen Appell an die EU-Mitgliedstaaten richten, die EU-Grenzschutzagentur Frontex besser auszustatten. "Wir haben keine Flotte, keine Hubschrauber, keine Flugzeuge", kritisiert Frattini mit Blick auf Frontex.

Frontex-Patrouillen sind seit letztem Jahr im Atlantik vor den Küsten Mauretaniens, Senegals und der Kapverden unterwegs, um gemeinsam mit den Marinekräften dieser Länder Migrantenboote aus diesen Staaten abzufangen, bevor sie in hohe See Richtung Kanaren stechen. Letztes Jahr sind über 31.000 afrikanische Migranten auf dem unsicheren Seeweg auf die zu Spanien gehörende Inselgruppe gelangt. Nach Schätzung der kanarischen Behörden sind weitere 6.000 bei der Überfahrt ums Leben gekommen.

Auch im Mittelmeer haben Frontex-Schiffe die Migrationsroute von Libyen auf die italienische Insel Lampedusa kontrolliert. An diesem Einsatz hat Deutschland mit zwei Hubschraubern teilgenommen.

Die senegalesische Zeitung *Le Soleil* schätzte am 10. Januar die Zahl der afrikanischen Migranten, die derzeit in Küstenorten Mauretaniens und der Westsahara auf eine Reisemöglichkeit Richtung Kanaren warten, auf über 10.000 Menschen. 700 bis 800 würden dort jeden Tag in See stechen, hieß es unter Berufung auf Angaben bei einem Seminar in der nordsenegalesischen Hafenstadt Saint-Louis; 40 Prozent der Boote würden aber sinken. Die meisten Reisen würden in Fischerdörfern ihren Ausgang nehmen; der Niedergang der westafrikanischen Fischerei, die immer mehr Rechte an EU-Fangflotten abtreten muss, ist ein Motor der Emigration. Im Jahr 2006 ist der Fischfang in Senegal gegenüber 2005 um 17,7 Prozent zurückgegangen, meldete die senegalesische Nachrichtenagentur APS zu Jahresbeginn. Ein Grund dafür sei, dass immer mehr Fischer in ihren Booten ausgewandert seien, wurde eine Quelle im Wirtschaftsministerium zitiert.

Bei der Abwehr der afrikanischen Migration setzt die EU nicht nur auf eigene Bemühungen, sondern auch auf Anstrengungen der nordafrikanischen Nachbarländer. Das UN-Flüchtlingskommissariat UNHCR protestierte letzte Woche gegen Massenabschiebungen schwarzafrikanischer Einwanderer aus Marokko, nachdem die Polizei in der Hauptstadt Rabat am 23. Dezember 240 Emigranten festgenommen und an die algerische Grenze gefahren hatte. Mindestens 70 davon seien Asylbewerber oder anerkannte Flüchtlinge gewesen, so das UNHCR. Es seien weitere Razzien in anderen Städten gefolgt, kritisierten drei marokkanische Menschenrechtsgruppen. In El Ayoun, Hauptstadt der von Marokko besetzten Westsahara, wurden am Freitag nach amtlichen Angaben weitere 92 schwarzafrikanische Migranten festgenommen. D.J.

17/1/07 *Libération* (Casablanca)

Maroc: Oujda, les demandeurs d'asile reprennent le chemin de Rabat

<http://fr.allafrica.com/stories/200701170615.html>

Nouri Zyad

Ils passent la nuit, par centaines, à la belle étoile. Avec des températures très basses, ils frisent la catastrophe. Dimanche dernier, un jeune Sénégalais a failli mettre fin à ses jours. A défaut d'une intervention urgente, on en reparlera certainement.

Plusieurs migrants d'origine subsaharienne ont pu regagner la capitale, en provenance d'Oujda ces derniers jours. Ils ont fait récemment l'objet de mesures de refoulement arbitraire de la part des autorités à la fin de l'année 2006. En présentant des papiers justifiant leur présence légale au Maroc, ils peuvent reprendre le chemin de retour vers Rabat. Leur refoulement était une grande erreur, avaient déploré les organisations marocaines des droits de l'Homme, en violation avec le respect de la

loi. Le Maroc est signataire de la Convention de Genève de 1951 et la loi marocaine, notamment celle relative à l'immigration 02-03 qui permet à un demandeur d'asile de résider au Maroc jusqu'à ce qu'on statue sur son cas.

En effet, Libé et d'autres organes de presse avaient mis en garde contre l'expulsion arbitraire des demandeurs d'asile et de réfugiés, en donnant même des cas nominatifs de personnes disposant de documents leur permettant de résider légalement au Maroc.

Actuellement, la police d'Oujda vérifie toujours les papiers d'identité des personnes d'origine subsaharienne et laisse circuler librement tout Subsaharien présentant les documents requis. A quoi pourrait-on imputer cette attitude sélective parmi les migrants? Les observateurs attribuent ce geste à la volonté de rattrapage de la part des autorités, surtout que les personnes refoulées à la frontière maroco-algérienne parviennent à 99% à retrouver le campus universitaire d'Oujda, l'une des bases-arrière des migrants et l'un des points de départ vers de nouvelles destinations.

Actuellement, ils sont encore nombreux à y dormir en plein air. Le pire est que le désespoir commence à gagner quelques-uns parmi les migrants. Si la presse nationale avait relayé l'information selon laquelle deux femmes migrantes avaient fait l'objet de viols, et que l'une d'elle avait perdu, à cause de cela, son foetus à l'hôpital d'Oujda. Ce n'est que dimanche que ce drame allait se terminer sur une tentative de suicide. Un jeune Sénégalais âgé de 21 ans a voulu se donner la mort entre 17h et 18h en tenant de se pendre au moyen d'une ceinture qu'il a accrochée à une branche d'arbre. Heureusement, de l'un de ses camarades qui l'a vu, a vite appelé au secours.

Selon des rapports de sources associatives d'Oujda, ce jeune Sénégalais s'ajoute à plusieurs migrants ayant perdu « espoir », ne peuvent plus supporter le poids de ce drame humain qui doit être traité selon les règles de droits de l'Homme.

25/1/07 Le Journal Hebdomadaire (Maroc)

Le Maroc, enfer des réfugiés ?

<http://www.lejournal-hebdo.com/sommaire/maroc/le-maroc-enfer-des-r-fugi-s.html>

Le Maroc n'est plus souverain dans la décision d'octroyer le statut de réfugié aux migrants subsahariens, demandeurs de droit d'asile, au profit du HCR. Ce qui ne l'empêche pas de mener des rafles chez les Subsahariens et de les expulser, qu'ils soient détenteurs d'un récépissé du HCR ou pas.

Tout le monde a crié au scandale. La commission européenne, à travers le groupe vert du Parlement européen, a inscrit les derniers refoulements et expulsions à l'ordre du jour de la prochaine réunion du sous-comité des droits de l'Homme du Conseil d'association Union européenne-Maroc les 22 et 23 janvier à Bruxelles. Le HCR (Haut commissariat aux réfugiés) a appelé le Maroc à respecter le droit d'asile et précise que parmi les expulsés figurent pas moins de 70 détenteurs de carte de

réfugiés ou demandeurs d'asile. Un collectif d'associations de la société civile marocaine est monté au créneau, dont l'Avfic (Amis et familles des victimes de l'immigration clandestine), l'ALCS (Association de lutte contre le sida) ou encore l'AMDH (Association marocaine des droits de l'Homme) pour s'élever contre la persécution des Subsahariens, «victimes des politiques sécuritaires menées par l'Union européenne et ses partenaires». Amnesty International s'est adressée, quant à elle, à la Commission européenne en lui demandant de revoir sa collaboration avec le Maroc dans la lutte contre la migration clandestine, suite aux derniers événements. Notre ministre des Affaires étrangères, M. Benaïssa, a visiblement un autre avis sur la question. Lors d'une séance plénière au Parlement, il a fait l'éloge de la politique marocaine dans la gestion du dossier des migrants subsahariens, omettant au passage de parler des dernières descentes opérées dans différentes villes du royaume.

Le Maroc, plus que jamais gendarme ...

Les événements en question remontent à la fin de l'année dernière. Le 23 décembre dernier, la population subsaharienne résidant dans des conditions plus que précaires a été la cible de rafles menées par les autorités marocaines. A Douar El Hajja comme à Takadoum, les forces de l'ordre, policiers et éléments des forces auxiliaires, ont mené des rafles qui ont abouti à l'arrestation de près de 240 personnes qui ont été renvoyées en Algérie via un poste frontalier près d'Oujda. Deux jours plus tard, même scénario, cette fois-ci du côté de Nador où près de 40 Subsahariens ont également subi le même sort. Deux jours avant le nouvel an, d'autres migrants subsahariens ont fait l'objet d'interpellations à Laâyoune. «Ce qui s'est passé durant le mois de décembre n'est pas un fait isolé. C'est quelque chose qui se passe au quotidien. Durant le mois de janvier, plusieurs demandeurs d'asile ont été expulsés. Pis encore, ils ont été dépossédés du maigre patrimoine dont ils disposaient : téléphone portable, argent», raconte M. Khalid Jemmah, président de l'Avfic. Mais, qu'est-ce qui a poussé les autorités marocaines à adopter une telle posture ? Ils sont plusieurs à citer les pressions européennes sur le Maroc pour que ce dernier gère la sous-traitance de ce dossier. D'autres y voient une conséquence directe de la conférence gouvernementale sur les migrations qui a eu lieu en juillet dernier. Officiellement, on répète que les Subsahariens qui clament avoir le statut de réfugiés disposeraient plutôt de faux-papiers. «Ce qui se passe n'est pas du tout normal. Le Maroc a signé des textes de loi qui interdisent ce genre de comportement. Il ne doit en aucun cas faire le sale boulot à la place des Européens», s'indigne M. Jemmah.

Mais que fait le HCR pour venir en aide aux détenteurs du statut de réfugiés ? Selon M. Jemmah, l'équipe du HCR du Maroc fait du bon travail au vu des moyens humains et matériels dont elle dispose. «Le problème est ailleurs. Le Haut commissariat aux réfugiés ne doit pas satisfaire les exigences européennes en interdisant aux personnes persécutées d'atteindre leur destination, c'est-à-dire l'Europe», nuance M. Jemmah. M. Mehdi Lahlou, rédacteur de plusieurs rapports sur la migration subsaharienne, trouve, lui, que le HCR assure actuellement un mandat purement européen. «On assiste actuellement à une politique d'externalisation du flux migratoire. Le Maroc s'occupe de recevoir les demandeurs d'asile. Le HCR reconnaît alors ceux qui méritent le statut de réfugiés. Théoriquement, les Européens devraient

s'occuper de la répartition des réfugiés», analyse M. Mehdi Lahlou. Ce qui en clair veut dire que le Maroc abandonne son droit de souveraineté, celui d'octroyer ou de refuser le droit de réfugiés aux demandeurs d'asile subsahariens. Mais, à quel prix ? «Même si le HCR reconnaît à un Subsaharien le droit d'asile, les Européens ne se bousculent surtout pas pour les rapatrier», affirme M. Lahlou. Ce qui veut tout simplement dire que le Maroc, même en montrant cette bonne volonté d'être à côté de l'Europe dans son combat contre l'immigration clandestine, se trouve ainsi taxé par les sociétés civiles africaine et européenne de persécuteur d'une population fragilisée par la pauvreté. Et traîne également la réputation de non-respect des traités et textes des droits des réfugiés dont il a été signataire.